



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 1 de l'ordre du jour :	
Ouverture de la session par le chef de la délégation algérienne	1
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation ...	1
Allocution de M. Abdelaziz Bouteflika, président provisoire, chef de la délégation algérienne	1
Point 3 de l'ordre du jour :	
Pouvoirs des représentants à la trentième session de l'Assemblée générale :	
a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	2
Point 4 de l'ordre du jour :	
Election du Président	3
Allocution de M. Gaston Thorn, président de l'Assemblée générale à sa trentième session	3
Point 22 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies :	
a) Rapport spécial du Conseil de sécurité (A/10179, A/10238);	
b) Autres rapports du Conseil de sécurité	7

Président provisoire : M. Abdelaziz
BOUTEFLIKA (Algérie).
Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef
de la délégation algérienne

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : Je déclare ouverte la trentième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Allocution de M. Abdelaziz Bouteflika, président provisoire, chef de la délégation algérienne

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : Lorsque la tradition rencontre un souhait légitime, l'Assemblée voudra bien me comprendre si, bousculant les règles

de la réserve, je m'autorise à livrer devant elle l'expérience que je viens de vivre et je voudrais tout de suite, du fond du cœur, vous en remercier.

4. La tâche d'un Président n'est pas facile dès lors qu'il se refuse à se réfugier dans une attitude sans imagination. Ce serait chercher là une sérénité factice et un équilibre trompeur. Au demeurant, nous avons tous choisi de répondre, conformément à l'idéal de la Charte des Nations Unies, aux interrogations essentielles que pose l'urgence d'une actualité qui pèse lourdement sur les destin de la communauté internationale.

5. Les problèmes en suspens, de par leur nombre et leur gravité, et la violation des droits fondamentaux des peuples en Méditerranée et dans la Cordillère des Andes, qui mettent en danger la paix et la sécurité dans le monde, écartent d'emblée toute complaisance et exigent une rigueur de tous les instants.

6. Désormais, une conscience collective de plus en plus aiguë et organisée permet aux peuples écartés des centres de décision par l'histoire, de peser de tout leur poids sur le destin des hommes et d'apporter ainsi une contribution originale et positive qui refuse les dogmes périmés et les schémas de domination.

7. C'est dans le domaine de la décolonisation que cette évolution transparaît de manière toute particulière. S'il fallait une illustration de ce courant, les problèmes de la Palestine et de l'Afrique du Sud en constitueraient certainement les exemples les plus significatifs. En effet, la manière conséquente dont l'Assemblée générale a traité des affaires de la Palestine et de l'Afrique du Sud et les dispositions prises quant à leurs statuts respectifs, témoignent des progrès réalisés dans la concrétisation des principes de la Charte et illustrent la détermination de l'Assemblée d'assumer pleinement ses responsabilités avec le sérieux et l'urgence qu'exige le sort des peuples injustement mis en marge de la communauté internationale.

8. Les effets de la décolonisation se font déjà sentir sur la composition de l'Assemblée avec l'entrée de la Guinée-Bissau au sein de l'Organisation des Nations Unies et celle, attendue, du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe, du Cap-Vert et de l'Angola. Ce pays vit actuellement une tragique épreuve. Le cas de l'Angola est d'ailleurs symptomatique d'une nouvelle offensive impérialiste dans cette partie de l'Afrique où la libération des peuples d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de Namibie demeure entravée par toute une gamme d'interférences politiques, économiques et militaires, visant à faire échec à leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance.

9. Aller à l'encontre de ces aspirations, c'est prendre la responsabilité d'imposer aux peuples africains de nouveaux défis. En tout état de cause, l'idéal de libération finira par s'imposer. La volonté des peuples a toujours déterminé le cours de l'histoire et, s'il en

fallait une démonstration, l'épopée des peuples d'Indochine en constituerait une preuve péremptoire.

10. C'est précisément dans la péninsule indochinoise que l'impuissance des Nations Unies à maîtriser ou à devancer l'événement s'est clairement manifestée. Dans cette affaire pourtant, les éléments de la solution du problème s'imposaient tout naturellement à l'Organisation des Nations Unies, qui aurait pu affirmer plus nettement sa mission de paix, si elle n'était paralysée par une politique d'obstruction, dont la règle est de se servir de l'Organisation plutôt que de servir ses objectifs de justice et de progrès. Quoi qu'il en soit, nous devons rendre hommage à l'apport des peuples d'Indochine dans la consolidation de la sécurité internationale, surtout au moment où ils s'apprentent à investir dans la paix cette grandeur d'âme et ce génie pathétique qui, dans la guerre, ont suscité et forcé le respect et l'admiration de tous. Ce visage nouveau de l'Indochine, son appel à la coopération, sa volonté de participer aux efforts de la communauté pour un monde plus juste et plus humain, voilà qui mérite la considération de l'ensemble de la communauté internationale.

11. Le retour du Cambodge légitime, longtemps exclu de cette enceinte, et que j'ai l'honneur de saluer au nom de l'Assemblée, nous rappelle sévèrement l'opportunité perdue par l'Organisation de jouer véritablement son rôle et m'enjoint d'appeler solennellement votre attention sur les erreurs qui ont mené aux impasses que l'on sait et de méditer sur leur renouvellement qui conduirait fatalement aux mêmes déconvenues.

12. En bravant la volonté de la communauté internationale d'accueillir comme Membres à part entière la République démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam, l'on prive notre organisation, une nouvelle fois, de sa vocation d'universalité et de la possibilité de faire face au premier de ses devoirs, celui d'aider cette région martyre à panser les blessures d'une guerre dévastatrice.

13. L'intérêt de l'Organisation des Nations Unies le commandait, comme il commande d'ailleurs de poursuivre nos efforts afin de créer des conditions propices à la réunification pacifique de la Corée. Nous voudrions espérer que le temps des rancœurs est révolu, et que la lucidité, génératrice d'espérance, pourra frayer le chemin aux grandes rencontres des peuples.

14. De la maîtrise résolue des problèmes politiques que nous avons à affronter dépend la crédibilité de l'Organisation et, partant, la faculté de donner à ses décisions tout le poids nécessaire qu'exige une responsabilité modulée sur les grandes mutations qualitatives d'un monde de plus en plus interdépendant.

15. L'Organisation des Nations Unies est, en vérité, parvenue au carrefour des orientations nouvelles à définir. Et puisque son devenir même est en jeu, il importe donc de rechercher de concert des lignes communes et appropriées pour assurer sa reconversion en vue de maîtriser les incertitudes politiques et économiques de notre temps et de réduire les antagonismes.

16. Certes, les mécanismes de notre organisation ont du mal à fonctionner. Le déséquilibre institutionnel entre les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies et l'hypertrophie des pouvoirs inhérents à l'abus du recours au veto ont accentué cette

anomalie, à ce point que l'équilibre de leurs rapports, tels que définis originellement, s'en trouve bouleversé et ne correspond plus à la réalité des forces nouvelles qui ont émergé depuis 1945. N'est-ce pas que le monde a assisté à l'éclosion de forces dont la volonté constante a été de proposer pour le bien de tous des solutions capables de juguler les graves distorsions qui affectent l'ensemble des relations politiques et économiques internationales. A cet égard, la vingt-neuvième session ainsi que la septième session extraordinaire ont été l'aboutissement d'une longue et patiente recherche d'un dialogue, en vue de dépasser le développement des contradictions, trop longtemps escamotées lors des différentes rencontres internationales.

17. La cohésion et la solidarité réfléchie du tiers monde ont imposé une vision globale des problèmes de l'univers et ont ouvert la voie à un nouvel ordre mondial. De leur côté, les pays nantis semblent aujourd'hui reconnaître que le maintien de leur quiétude exige de ne plus rejeter les arguments de leurs partenaires défavorisés sur la nécessaire reconversion d'un système en crise. C'est précisément ce contexte qui a permis à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], d'abord, et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*], ensuite, de voir enfin le jour. Il nous reste toutefois à favoriser les conditions politiques pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

18. Peut-être faut-il le dire encore : les pays du tiers monde, qui ne possèdent ni la puissance militaire ni la puissance économique, détiennent aujourd'hui le privilège historique de contribuer, par leur force morale, à donner quelque réalité aux idéaux de la Charte.

19. Les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale s'ouvrent sur les questions d'un ordre du jour particulièrement chargé, alors que l'activité de l'Organisation des Nations Unies n'aura décidément pas connu de répit, puisque la septième session extraordinaire vient à peine de se terminer et que la vingt-neuvième session a été clôturée il y a quelques instants. Ce surcroît de travail dont chacun, j'en suis sûr, se ressent, aura en tous cas le mérite de mieux faire apparaître où se situent véritablement les positions des uns et des autres vis-à-vis des questions posées, et d'entrevoir le cours qu'emprunteront les débats futurs. Mais, puisque nous sommes sous l'emprise d'une actualité brûlante, notre réflexion nous conduira-t-elle à confirmer cette volonté de refléter les mutations qui sont en train de façonner le nouveau visage de l'humanité ? Nous aimerions le croire, et nous voilà de plain-pied engagés dans cette direction.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trentième session de l'Assemblée générale :

a) **Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs**

20. Le PRÉSIDENT PROVISoire : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, désigne, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

21. Je propose donc que, pour la trentième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Belgique, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, Mali, Mongolie, République arabe libyenne, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

22. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que les pays que je viens de nommer constitueront la Commission de vérification des pouvoirs.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

23. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du président de la trentième session. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection a lieu au scrutin secret.

Sur l'invitation du Président provisoire, M. Jamal (Qatar) et M. Datcu (Roumanie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin se secret.

Bulletins déposés :	137
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	137
Abstentions :	0
Nombre votants :	137
Majorité requise :	69
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
M. Thorn (Luxembourg)	135
M. Baroody (Arabie saoudite)	1
M. Ramphul (Maurice)	1

Ayant obtenu la majorité requise, M. Gaston Thorn (Luxembourg) est élu Président de l'Assemblée générale à sa trentième session.

24. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : Je donne la parole au représentant de Maurice.

25. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : L'élection du Président de cette assemblée se tenant au scrutin secret, il n'est donc pas question pour moi d'expliquer mon vote ou de commenter le résultat général du vote, mais je tiens à déclarer que je ne suis pas du tout amusé par la délégation qui a voté en faveur du représentant de Maurice, car je trouve que c'est plutôt gênant.

26. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : M. Gaston Thorn, du Luxembourg, a été élu Président à la quasi-unanimité. En portant la quasi-unanimité de ses voix sur la personne de M. Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Luxembourg, pour présider sa trentième session, l'Assemblée générale vient de prendre une sage et importante décision.

27. L'amitié que nous lui portons tous en est flattée. C'est au nom de cette amitié et connaissant les vertus de l'homme d'Etat, que j'adresse, au nom de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, nos plus vives et nos plus sincères félicitations à notre nouveau président, persuadé du succès de la mission dont il vient d'être investi.

28. Je l'invite donc à venir assumer la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale.

M. Thorn (Luxembourg) prend la présidence.

Allocution de M. Gaston Thorn, président de l'Assemblée générale à sa trentième session

29. Le PRÉSIDENT : Ce n'est pas sans une réelle émotion que j'ai suivi le chef du Protocole lorsqu'il m'a conduit, à l'instant même, à cette tribune. Vous venez, pour la trentième fois, de choisir parmi vous celui auquel vous avez décidé de confier la responsabilité de diriger les débats importants que vous aurez dans les mois à venir. Il me tient à cœur de vous en exprimer ma vive et profonde reconnaissance. Je considère mon élection et la confiance dont elle témoigne avant tout comme un hommage rendu aux pays que j'ai l'honneur de représenter, et qui, dans sa politique étrangère a toujours œuvré en faveur d'une meilleure entente entre toutes les nations; un hommage rendu aussi à un pays qui, dès la fondation de notre organisation, y a plaidé pour la conciliation et pour la coopération.

30. Je tiens à associer à cet hommage le groupe de pays membres avec lequel le Luxembourg entretient et développe des liens tout particuliers d'affinité politique, voir d'intégration, et qui ont proposé ma candidature.

31. Mes pensées remplies d'admiration vont ensuite vers les grands hommes d'Etat qui m'ont précédé dans ces hautes fonctions et qui tous ont su gagner des mérites considérables pour le bien de notre organisation mondiale. Je pense tout particulièrement à mon prédécesseur immédiat, le Ministre des affaires étrangères d'Algérie, mon grand ami, M. Bouteflika. La façon dont, dans des circonstances certes souvent difficiles, il a présidé tant la vingt-neuvième session que la récente septième session extraordinaire de notre assemblée générale a été particulièrement remarquable. Je m'efforcerai, quant à moi, de m'inspirer des meilleurs exemples donnés par tous ceux qui, avant moi, ont occupé ce siège.

32. Je suis rassuré de savoir que, dans nos travaux, nous pourrions compter sur l'appui total et le dévouement désintéressé et incessant du Secrétaire général et de tous ses collaborateurs. Ils nous apporteront le bénéfice de l'immense capital de sagesse et d'expérience des relations internationales qu'ils ont accumulé au cours de toutes ces années.

33. La responsabilité qui m'incombe en vertu de votre choix est éminente — j'en suis conscient — et je m'efforcerai de me montrer digne de la grande confiance que vous avez bien voulu m'accorder. Mon vœu le plus fervent est de faire tout mon possible afin que cette assemblée jubilaire aboutisse à des résultats effectifs pour le bien de toute l'humanité. Il va sans dire que cette tâche difficile dépasse très largement les pouvoirs d'une seule personne ou même d'un groupe de personnes, et il est clair que nous ne pouvons réaliser des progrès véritables que par une collaboration efficace de toutes les délégations.

34. Il y a 30 années maintenant depuis que l'Organisation des Nations Unies a été créée à la suite du cataclysme de la seconde guerre mondiale. Notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a très lucide-

ment, dans son rapport, fait le point des modifications remarquables intervenues au cours des trois dernières décennies. Je partage, quant à moi, pleinement sa constatation que :

“L'évolution du monde de l'après-guerre — et notamment l'apparition des armes nucléaires, la conclusion de pactes militaires régionaux, l'accélération du processus de décolonisation, les progrès extraordinaires des sciences appliquées et de la technique, l'accroissement impressionnant de la population et l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays en voie de développement — a créé au cours de ces 30 dernières années une structure géopolitique nouvelle. De ce fait, les fondements du pouvoir tant politique qu'économique, dans le monde pris dans son ensemble, se sont radicalement transformés, et ce d'une manière qu'il était impossible de prévoir à San Francisco”.

[A/10001/Add.1, sect. I.]

35. Les Nations Unies ont su contribuer, et cela souvent puissamment, aux développements que je viens de citer. Voilà un succès que l'on a trop tendance à oublier. Nous avons pu en effet vérifier que les objectifs de notre organisation répondent aux aspirations du nombre croissant des Etats Membres, que ses règles fondamentales sont saines et ses structures suffisamment flexibles pour pouvoir s'adapter aux exigences nouvelles.

36. Le lent mais constant cheminement vers l'universalité a sans doute été le développement le plus impressionnant et le plus satisfaisant de cette période. Nous étions, ou nous n'étions qu'une cinquantaine de Membres fondateurs en 1945. Si vous en décidez ainsi, nous serons dans quelques instants plus de 140 Etats Membres représentant dans cette salle plus de 95 p. 100 de la population terrestre.

37. Cette évolution, essentielle, je le souligne, n'est pas due au hasard. Elle répond à une volonté politique déterminée. Il faudra tout faire pour la parachever et tout éviter qui puisse la remettre en cause.

38. Nous savons que nous ne partageons pas tous une même conception de la vie politique, que nos luttes idéologiques sèment hélas encore trop souvent la méfiance, que nos intérêts économiques, bien qu'interdépendants, sont souvent divergents, que trop de disparités rendent encore la compréhension difficile; et pourtant c'est ici, dans cette salle, que nous nous retrouvons tous, que nous devons nous retrouver tous, pour exposer nos différends, explorer leurs motivations, rechercher si possible leurs solutions. Car il y a, au-delà de tout ce qui peut nous séparer, des fins communes, des objectifs communs auxquels nous avons tous promis d'adhérer et que notre charte énonce en son article premier dans un ordre qu'il vaut la peine, en ce trentième anniversaire, de rappeler.

39. Nous nous sommes en effet solennellement engagés à “maintenir la paix et la sécurité internationales”, à “développer entre les nations des relations amicales” et à “réaliser la coopération internationale”.

40. Maintenir la paix et la sécurité internationales : c'est une condition nécessaire à tout progrès. Les guerres, qu'elles soient ouvertes ou larvées, consomment toujours des vies, des ressources et des énergies. Elles sont toujours destructrices.

41. L'Organisation des Nations Unies a, à différentes reprises, joué un rôle important pour le maintien de la paix dans le monde. Je pense tout particulièrement au Moyen-Orient et à Chypre. Il est vrai que le succès n'est pas total, reconnaissons-le, puisque les conflits sont loin d'être résolus.

42. Ainsi le problème du Moyen-Orient reste malheureusement l'un des points permanents de notre ordre du jour. Je me réjouis toutefois que, grâce aux efforts conjugués déployés, sous la médiation du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Henry Kissinger, par les dirigeants de l'Egypte et d'Israël, des progrès importants aient été tout récemment réalisés par la conclusion de nouveaux accords de dégagement. Ils ne concernent encore que des aspects très partiels de ce conflit. C'est mon vœu cependant le plus sincère que notre assemblée, sans bien entendu porter atteinte aux prérogatives statutaires du Conseil de sécurité, puisse contribuer à une solution pacifique et durable. Une telle solution ne pourra reposer, nous le savons tous, que sur le respect des droits des Palestiniens et du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues. Que le dialogue entre toutes les parties concernées que permet maintenant cette assemblée serve à rapprocher les points de vue sur ces deux aspects de la question, tel est mon souhait.

43. Quant au problème de Chypre, l'Organisation des Nations Unies est présente sur le terrain et prend une part particulièrement active à un règlement grâce aux bons offices du Secrétaire général, sous l'égide duquel se déroulent les négociations intercommunautaires. Je voudrais, de cette tribune, remercier M. Kurt Waldheim pour le dévouement dont il fait preuve et l'encourager dans la tâche difficile qui l'attend encore. Je suis sûr que l'Assemblée tout entière fera tout ce qui est en son pouvoir pour lui apporter son soutien sans réserves. Il est particulièrement important que les pauses qui s'avèrent parfois inévitables dans les négociations ne crispent cependant pas les attitudes, mais qu'au contraire elles soient soumises à profit pour clarifier les positions et pour préparer sérieusement les prochaines étapes qui doivent mener sans trop de délais à une solution pacifique.

44. En attendant, la présence d'une force internationale sur le terrain, dans les deux cas, du Moyen-Orient et de Chypre, est d'une utilité incontestable et incontestée, parce qu'elle sépare les belligérants, ne fût-ce que par un cordon très mince, et qu'elle assure un minimum de contrôle sur l'observation des accords conclus.

45. Le succès de ces missions de paix est trop souvent méconnu de par le monde. Or toute vie humaine est précieuse et toute guerre terminée ou endiguée est un progrès dans la difficile lutte de l'humanité pour assurer à tous une vie digne d'être vécue.

46. Je regrette que le Conseil de sécurité n'ait jamais pu mettre sur pied une véritable force internationale, disponible en cas de besoin, comme le prévoit l'Article 43 de la Charte. Des solutions pragmatiques peuvent certes et heureusement être trouvées, mais je me demande comment l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer ce rôle si les différents Etats concernés par ces conflits n'étaient pas Membres à part entière de notre organisation et si, en particulier, leur présence

parmi nous dans cette assemblée ne conférerait pas aux forces internationales l'indispensable caution morale.

47. La paix doit en effet être complétée par la sécurité, c'est-à-dire avant tout la confiance réciproque dans nos intentions à moyen, voire même à long terme, afin que les inévitables évolutions politiques, les pressants ajustements sociaux, la difficile restructuration économique puissent se faire dans le calme et dans la sérénité, et non pas dans la violence et dans le désordre.

48. Si nous voulons rechercher vraiment le règlement des problèmes politiques par des moyens pacifiques, alors ne perdons pas l'espoir que la participation de tous à nos débats ne soit un jour vraiment fructueuse.

49. Il y a, bien sûr, un autre test encore pour nos intentions pacifiques : le désarmement. Je dois malheureusement constater que notre organisation ne peut faire état d'aucun progrès réel dans ce domaine. Je me rends bien compte de la complexité du problème : modalités, contrôle, domaines d'application, et j'en passe. Il est vrai qu'une méfiance qui n'est pas toujours dénuée de fondement, que la rivalité persistante des idéologies et l'agressive impatience de beaucoup d'aspirations ne sont pas faites pour convaincre les Etats qu'ils pourront dorénavant se passer des moyens d'assurer leur propre sécurité. Il n'en reste pas moins qu'il y a quelque chose de décevant à voir se multiplier les armements, à voir tant de ressources et tant d'énergie dépensées à accumuler et à perfectionner des systèmes de destruction.

50. C'est pourquoi la Charte nous engage à développer entre nous des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

51. Il n'y a qu'à jeter un regard sur cette salle pour se rendre compte que toute l'humanité y est représentée avec ses convictions, avec ses contradictions, mais aussi avec ses espérances.

52. En nous retrouvant ici plus de trois mois par an, en nouant entre nous des relations ne fussent-elles que formelles, en discutant, nous apprenons à mieux nous connaître. Même dans la critique la plus virulente, même dans la condamnation, cette humanité que nous représentons se cherche. Elle ne peut en tout cas plus s'ignorer. Elle finira peut-être par se trouver et par se réconcilier.

53. Que cette assemblée ait pu devenir ainsi peu à peu un instrument de dialogue universel est dû avant tout au succès de l'œuvre de décolonisation accomplie par l'Organisation des Nations Unies et par ses membres — œuvre qui reste cependant, hélas, inachevée.

54. Nous devons constater cette année encore que des situations tout à fait intolérables persistent en Afrique australe. Il importe que les Nations Unies poursuivent vigoureusement leur action afin que là aussi les droits élémentaires des hommes et des peuples finissent par être assurés. L'Assemblée générale a toujours exprimé avec beaucoup de force sa volonté de voir appliquer dans cette région aussi le droit à l'autodétermination. Peut-on espérer que les indices encore fragiles de progrès que l'on détecte ces derniers mois se confirment, prennent de l'ampleur et que le

mouvement ainsi amorcé aboutisse, dans un délai raisonnable, au résultat escompté ? Il serait en tout cas bon que les autorités qui détiennent encore les clés de la situation fassent, dans leur propre intérêt, les concessions nécessaires.

55. J'espère ne pas me tromper en soulignant ces aspects positifs, ne pas être trop optimiste en osant croire que la deuxième génération de l'Organisation des Nations Unies pourra être celle de la conciliation — une ère où, la vulnérabilité de chacun et l'interdépendance de tous, sur le plan de la sécurité comme sur celui du développement économique et social, ayant été amplement démontrées tout comme l'inanité de la confrontation, les Etats s'efforceront résolument de réaliser, comme le leur demande la Charte, "la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux".

56. Notre organisation, dès sa création, a fait un effort particulier de coopération dans le domaine des droits de l'homme. Ce fut d'abord l'ambitieuse Déclaration universelle des droits de l'homme, suivie plus tard par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Déclaration n'a, hélas, aucun caractère contraignant. Quant aux Pactes, ils n'ont pas encore recueilli le nombre d'adhésions suffisant pour entrer en vigueur, faut-il le rappeler ? Leurs dispositions sont souvent jugées trop timides. Même si un certain nombre de pays, comme le mien par exemple, adhèrent à un système régional efficace de contrôle de l'application des droits de l'homme, beaucoup reste donc encore à faire sur ce plan pour notre organisation et pour ceux qui souscrivent à ses principes. Nos citoyens se rendent d'ailleurs bien compte dans leur vie journalière que, dans ce domaine, ce qui importe c'est bien moins les textes que le comportement effectif des Etats.

57. Un aspect particulier des droits de la personne humaine, à savoir le rôle et le statut de la femme dans la société, a fait l'objet cette année d'une grande conférence mondiale qui s'est tenue à Mexico il y a quelques mois. Il appartiendra à vous, à cette assemblée, de donner l'impulsion nécessaire pour que ses résultats se traduisent rapidement en réalité.

58. En ce qui concerne la coopération internationale dans le domaine économique, elle a été plus lente à démarrer et les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sont loin d'être atteints. Plus de la moitié des habitants de notre globe vivent toujours dans l'indigence et des millions d'êtres humains restent condamnés à la pauvreté absolue. En dépit du fait que la production alimentaire mondiale va en augmentant, l'équilibre entre une offre encore dangereusement sujette à des fluctuations climatiques et une demande continuellement gonflée par l'accroissement de la population mondiale demeure des plus précaires, il faut s'en souvenir.

59. Après une période peut-être trop longue de stabilité, la flambée des prix, commencée voici deux ans à peine, a porté un coup à l'expansion de l'économie mondiale. Parallèlement, et sans vouloir analyser ici ni la portée ni la diversité des causes, je dois constater que l'inflation a pris, dans tous les pays, des allures inquiétantes.

60. Les perturbations continues du système monétaire international ajoutent encore un facteur supplémentaire d'insécurité. La baisse de la demande globale et le ralentissement consécutif de la production ont engendré un accroissement massif du chômage.

61. Conséquence de l'interdépendance des économies nationales, ce sont hélas les pays en développement non producteurs de pétrole qui — confrontés à une diminution de leurs recettes d'exportations souvent basées sur un seul ou quelques produits — subissent tout le poids et souffrent le plus du ralentissement de l'activité économique dans le monde.

62. Le bilan de la situation ainsi dressé est peu encourageant et ne prête guère à optimisme. Pourtant, depuis de nombreuses années, des efforts considérables ont été entrepris pour remédier à un état de chose aussi peu satisfaisant : à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la Conférence mondiale de l'alimentation, à la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [ONUDI], pour ne citer que celles-là.

63. Enfin, après de longues semaines remplies de débats passionnants et de négociations marqués par l'ardeur et la tenacité de ses acteurs, la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au développement et à la coopération économique internationale, vient de se terminer. Au cours de cette session, les données de l'économie mondiale ont été soumises à un réexamen que je qualifierais de fondamental.

64. L'idée d'une transformation profonde et nécessaire des structures économiques internationales vient d'être concrétisée par un engagement politique hautement important portant sur un ensemble cohérent d'orientations et d'actions. Celles-ci ouvrent enfin la voie à un partage plus équitable de la richesse mondiale et annoncent un rééquilibrage des intérêts entre pays industrialisés et pays en développement, en faveur de ces derniers.

65. L'Organisation des Nations Unies met ainsi une fois de plus en évidence sa capacité d'adaptation à des défis d'une dimension jusqu'ici inconnue.

66. Le climat constructif dans lequel les négociations se sont déroulées constitue certes une victoire de l'esprit de conciliation et de coopération internationale. Il a été engendré, d'une part, par la volonté politique nouvelle et, d'autre part, par une intelligence plus claire et une acceptation plus inconditionnelle de l'interdépendance économique entre tous les Etats.

67. Tous les pays participants ont par un mérite égal et par un effort unique — parfois même inattendu — contribué à la réussite de cette septième session extraordinaire.

68. Après la Convention de Lomé, signée le 28 février de cette année avec 46 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique¹, après l'ouverture du dialogue euro-arabe, la Communauté économique européenne a trouvé ici une nouvelle occasion pour confirmer sa vocation et sa volonté à la coopération avec les pays du tiers monde.

69. Dans ce contexte, j'ai été tout particulièrement heureux d'apprendre que le Président de la Républi-

que française, M. Valéry Giscard d'Estaing, a pris l'initiative de convoquer à Paris, le 15 octobre au plus tard, une nouvelle réunion préparatoire de la Conférence entre pays industrialisés et pays en développement.

70. Quant au Groupe des 77, qui a été à l'origine du concept du nouvel ordre économique international, qui en a assuré la promotion avec détermination et conviction, il a, par la maturité et le sens des responsabilités dont il vient de faire preuve, pu s'affirmer comme force nouvelle, comme facteur de progrès et de paix dévoué à la cause du développement.

71. La trentième session de l'Assemblée générale aura comme tâche difficile de maintenir sinon d'amplifier la dynamique de la solidarité transnationale, de renforcer le mouvement de justice entre les nations, afin que l'œuvre commencée à la septième session extraordinaire se traduise dans la réalité par des actions concrètes et tangibles profitant à tous les pays en développement — et notamment aux moins avancés.

72. La stratégie du développement doit être vue globalement. Elle ne saurait être réduite à une redéfinition des relations économiques interétatiques, aussi fondamentale soit-elle. Pour être réellement efficace, l'action économique mondiale appelle des mesures parallèles indispensables à plusieurs niveaux. Au niveau international d'abord, elle doit être complétée par des efforts urgents et soutenus pour enrayer et contrôler l'explosion démographique dans les régions du monde où elle prend une allure particulièrement dramatique. Grâce aussi à des initiatives particulières au cours du présent exercice, l'amélioration des conditions d'environnement et d'habitat doit contribuer de façon substantielle à rehausser le niveau de vie de nos populations. D'autre part, au niveau national, des changements profonds et souvent radicaux sont à promouvoir pour assurer une redistribution plus juste de la richesse. La réforme des structures sociales, l'expansion et l'élargissement du développement rural, la mise en œuvre de programmes d'action pour combattre la pauvreté et le sous-emploi, comptent parmi les décisions requérant une priorité absolue.

73. Tous ces problèmes que je n'ai guère pu qu'énumérer, toutes ces activités que j'ai tout au plus esquissées, s'articulent finalement autour de cet objectif essentiel qui est, je l'ai déjà dit, de permettre aux hommes vivant sur cette terre de vivre mieux, de vivre plus dignement, et aussi ne l'oublions pas, plus librement. Nous n'y arriverons que par la coopération de tous nos peuples. Cette coopération exige que règnent entre les Etats la confiance, la paix et la sécurité.

74. Ainsi donc, ce discours n'est qu'une récapitulation de la Charte. J'ai rappelé certaines de ses dispositions, fait allusion à d'autres. J'ai surtout et avant tout voulu démontrer que s'il y a eu des échecs, que si les succès n'ont souvent été que partiels, si la tâche à accomplir reste immense, nous avons pu trouver au cours des 30 dernières années, dans nos textes de base, une inspiration constante et des lignes directrices efficaces.

75. Il ne faudrait donc pas qu'un travail quotidien astreignant et souvent fastidieux nous le fasse oublier. Tous les Etats Membres ont donné librement et en

pleine connaissance de cause leur adhésion à la Charte. C'est elle qui devra continuer à guider notre action, la vôtre comme la mienne. Ce n'est qu'ainsi que cette organisation, et plus précisément son assemblée générale, peuvent vraiment devenir "un centre qui harmonisent les efforts des nations vers des buts communs".

76. Voilà en tout cas, et j'en suis intimement convaincu, ce qu'attendent de nous tous les peuples de la terre, dont les yeux seront tournés vers nous dans les jours et dans les semaines qui viennent. Je vous invite à faire tout votre possible pour ne pas décevoir les immenses espoirs qui sont placés dans nos travaux. J'y suis pour ma part résolu.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies :

- a) Rapport spécial du Conseil de sécurité (A/10179, A/10238);
- b) Autres rapports du Conseil de sécurité

77. Le PRÉSIDENT : Conformément à la procédure suivie dans le passé, je voudrais inviter l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 22 de l'ordre du jour les recommandations du Conseil de sécurité en faveur de l'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, recommandations qui font l'objet des documents A/10187, A/10188 et A/10189.

78. Cette procédure a été utilisée précédemment afin de donner aux Etats dont l'admission à l'Organisation a été recommandée par le Conseil de sécurité la possibilité de participer dès le début aux travaux de notre session, à condition bien sûr que l'Assemblée se prononce favorablement.

79. A cet égard, je voudrais maintenant rappeler ou appeler l'attention de l'Assemblée sur une lettre adressée au Président de la trentième session par les observateurs permanents de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam, dont la teneur est comme suit :

"Au nom du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Viet Nam et du Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam, nous avons l'honneur de demander que la question de l'admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam soit discutée à la trentième session de l'Assemblée générale en même temps que l'examen de la recommandation du Conseil de sécurité sur l'admission du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe ou au plus tard quelques jours après.

"Nous vous prions, en outre, de bien vouloir accorder à chacun de nous la parole à l'Assemblée générale quand le débat s'ouvrira sur la question de l'admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam.

"Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document

de la trentième session de l'Assemblée générale." [A/10238.]

80. Comme vous le savez maintenant, il est de tradition à l'Assemblée générale d'admettre à cette séance d'ouverture les Etats dont l'admission a fait l'objet d'une recommandation favorable au Conseil de sécurité. Avec l'assentiment des membres de l'Assemblée, je proposerai que nous procédions de la manière traditionnelle en ce qui concerne l'admission du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique, et que la demande figurant dans la lettre dont je viens de vous donner lecture soit renvoyée au Bureau qui se réunit dès demain après-midi.

81. Je demande à tous les membres de l'Assemblée générale de me permettre de procéder de la manière que je viens d'exposer. S'il n'y a pas d'objections, et je n'en constate point, nous procéderons donc de cette façon.

Il en est ainsi décidé.

82. Le PRÉSIDENT : Dans les documents A/10187, A/19188 et A/10189, le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique. Les projets de résolution concernant l'admission de ces nouveaux Membres ont été publiés sous les cotes A/L.760 et Add.1, A/L.761 et Add.1 et A/L.762 et Add.1.

83. Nous allons maintenant examiner, en premier lieu le projet de résolution A/L.760 et Add.1, qui porte sur l'admission de la République du Cap-Vert à l'Organisation des Nations Unies.

84. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution à l'unanimité ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 3363 (XXX)].

85. Le PRÉSIDENT : Je déclare la République du Cap-Vert admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Cap-Vert est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

86. Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au projet de résolution A/L.761 et Add.1 relatif à l'admission de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies.

87. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution à l'unanimité ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 3364 (XXX)].

88. Le PRÉSIDENT : Je déclare la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

89. Le PRÉSIDENT : Enfin, nous en arrivons au projet de résolution A/L.762 et Add.1 relatif à l'admission de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies.

90. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution à l'unanimité ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 3365 (XXX)].

91. Le PRÉSIDENT : Je déclare la République populaire du Mozambique admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République populaire du Mozambique est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

92. Le PRÉSIDENT : Plusieurs représentants ont exprimé le désir de prendre la parole après l'admission des nouveaux Membres. Procédant par ordre, je donne la parole au représentant du Portugal.

93. M. da COSTA LOBO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation portugaise se félicite de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale et constate avec plaisir que les circonstances lui ont permis d'être la première à vous adresser ses sincères félicitations. L'une des raisons d'être de cette satisfaction tient à ce que le Luxembourg et le Portugal sont unis par des relations étroites, fondées sur des traditions culturelles communes et renforcées, depuis quelques années, par des facteurs humains qui ont donné des dimensions nouvelles aux relations entre nos deux pays. En outre, nous sommes sûrs que votre expérience et votre personnalité constitueront un atout pour le succès des travaux de l'Assemblée. Nous vous souhaitons de réussir dans l'exercice de vos fonctions et nous vous assurons de notre concours loyal.

94. Nous avons assisté aujourd'hui à l'entrée dans l'Organisation des Nations Unies de trois nouveaux Etats : la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

95. Pour les populations de ces Etats, cet événement est un grand pas sur la voie qui doit leur permettre de prendre la place qui leur revient dans la communauté internationale et c'est pour les Nations Unies la marque d'une progression d'une égale importance vers son objectif d'universalité. Ainsi, d'une part, si les Etats admis à l'Organisation ont de nouvelles possibilités d'action et des moyens nouveaux de défendre leurs intérêts, les Nations Unies, en revanche, acquièrent un titre toujours plus légitime à la représentation de l'humanité tout entière et ont plus de chances de succès dans ce qu'elles font en faveur de l'humanité.

96. C'est avec un vif plaisir que le Portugal a pris une part active à la vie indépendante des territoires qu'il administrait il y a encore quelques mois et nous sommes particulièrement heureux de voir que cette nouvelle vie commence sous d'heureux auspices et dans les meilleurs termes avec le Portugal.

97. Je tiens à rendre ici hommage à l'intelligence et à la clairvoyance des chefs des nations nouvelles qui, dans leur attitude à l'égard du Portugal, ont pu faire la différence entre le temporaire et le permanent, entre les conséquences de la politique erronée d'un gouvernement et les sentiments véritables de la grande majorité du peuple portugais, entre l'épisodique qui pou-

vait nous diviser et les liens profonds et spontanés qui nous unissent désormais.

98. Je suis certain que, grâce au poids de l'histoire sur ce qui est permanent plutôt que temporaire, des liens rapprocheront inévitablement et de plus en plus le Portugal et ses anciennes colonies. Mais le fait qu'une coopération basée sur l'amitié a commencé dès l'indépendance des nouveaux Etats est dû essentiellement aux dirigeants de ces pays.

99. Il est peut-être bon de rappeler ici qu'à ce stade, une fois la politique coloniale complètement transformée par la révolution du 25 avril 1974, la décolonisation des trois pays qui viennent juste d'être admis à l'Organisation s'est produite assez rapidement, conformément aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que des résolutions de cette assemblée, et dans le respect le plus strict des accords conclus entre le Gouvernement portugais et les mouvements de libération.

100. Je n'ai pas l'intention de dire que, dans la politique commencée le 25 avril 1974, une faveur a été accordée à ces pays et que nous cherchons leur gratitude, alors qu'en réalité nous ne faisons que nous conformer à une obligation. Cependant, reconnaissons que cette politique n'était pas facile; et pourtant, à aucun moment notre résolution n'a vacillé et nous étions prêts à aller jusqu'au bout de notre décision. C'est pourquoi, j'estime que notre sincérité dans la politique que nous avons suivie à l'égard des territoires où la décolonisation n'est pas terminée ne peut être mise en doute.

101. Le premier des trois nouveaux Etats Membres à parvenir à l'indépendance est le Mozambique. Dans ce processus, le pas décisif a été la signature de l'Accord de Lusaka avec le Frente de Libertação de Mozambique [FRELIMO], le 7 septembre 1974. C'est ainsi que la date de l'indépendance a été fixée et que les institutions dont dépend la vie politique et administrative pour la période intermédiaire ont été arrêtées. La création de ces institutions était basée sur la coopération entre les autorités portugaises, d'une part, et le FRELIMO, d'autre part; c'est avec plaisir que nous constatons qu'une telle coopération a été possible, efficace et amicale. Du fait de ses ressources naturelles, de sa situation géographique et des qualités de son peuple, le Mozambique aura certainement un rôle important à jouer dans la communauté internationale qui, à son tour, devrait l'aider à surmonter les difficultés naturelles de l'indépendance nouvelle. Nous sommes certains que l'entrée du Mozambique aux Nations Unies lui permettra de donner toute la mesure de ses possibilités.

102. En ce qui concerne les îles du Cap-Vert, l'Accord final de décolonisation a été signé à Lisbonne entre le Gouvernement portugais et le Partido Africano da Independencia da Guiné e Cabo Verde [PAIGC] le 18 décembre 1974. Dans ce cas également, et conformément aux termes de l'Accord, la vie politique et administrative reposait sur la coopération entre les autorités portugaises et le mouvement local de libération, en l'occurrence le PAIGC. Comme la mission du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui s'est rendue aux îles du Cap-Vert en février dernier, pourrait l'affirmer, la collaboration

entre les deux parties s'est établie sans difficultés, malgré les obstacles sérieux que représente la situation économique précaire de l'archipel. Les raisons de cette situation ont été expliquées à d'autres occasions. Mais ici, et en pensant à l'avenir, il me semble important de souligner avant tout la nécessité de venir en aide au peuple du Cap-Vert, grâce à la coopération internationale, pour créer une structure capable de lui faire surmonter ses difficultés et de parvenir à la stabilité.

103. Le dernier des pays à parvenir à l'indépendance a été Sao Tomé-et-Principe, conformément à l'Accord signé par le Gouvernement portugais et le *Movimento de Libertação de Sao Tomé-et-Principe [MLSTP]* à Alger, le 26 novembre 1974. Là encore, pour ce territoire, la dernière décision a été prise conformément aux dispositions du pacte, et Sao Tomé-et-Principe est parvenu à l'indépendance le 12 juillet 1975. Sur le plan économique, Sao Tomé-et-Principe devra faire face aux difficultés inhérentes à la monoculture, situation qui affecte malheureusement de nombreux pays du tiers monde. Dans ce cas également, nous estimons qu'il est indispensable de prévoir une assistance internationale directe pour lui permettre de diversifier son économie et d'échapper aux conséquences des variations climatiques et des fluctuations du marché.

104. Permettez-moi de faire une brève digression. Je voudrais, en effet, saisir cette occasion pour adresser les félicitations de mon pays au peuple et au Gouvernement du Papua Nôuve-Guinée qui vient d'accéder à l'indépendance et que nous espérons voir entrer aux Nations Unies sous peu.

105. Le Portugal se réjouit particulièrement de voir les nouveaux représentants des Etats Membres qui viennent d'être admis à l'Organisation il y a quelques instants. Nous sommes heureux de voir que le nombre de délégations parlant portugais à l'Assemblée est passé de 3 à 6.

106. Nous espérons que les relations fraternelles qui unissent le peuple portugais aux peuples des nouveaux Etats trouveront leur expression dans le cadre des Nations Unies sous forme d'une étroite coopération entre nos délégations respectives.

107. Il s'agit là de pays dotés de caractéristiques, de problèmes et de situations géographiques très différents. Cependant, nous sommes convaincus que les possibilités de coopération dépendent moins de la communauté des points de départ que de l'accord sur les objectifs à poursuivre. En outre, il nous paraît essentiel pour les Nations Unies que l'action commune des pays ne se fonde pas systématiquement sur l'identité de leurs caractéristiques, mais tienne compte de la diversité et de l'unité pour parvenir aux objectifs généraux de l'Organisation. C'est dans cet esprit que nous voyons la coopération de la délégation portugaise avec les délégations du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe.

108. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. En même temps, je voudrais exprimer toute notre admiration pour la façon dont M. Bouteflika, président de la vingt-neuvième session et de la septième session

extraordinaire de l'Assemblée, a conduit nos travaux au cours de ces sessions historiques.

109. Une fois de plus, cette année, nous avons admis trois nouveaux Etats à l'Organisation. Le fait même qu'aucune session de l'Assemblée ne se passe plus désormais sans que de nouveaux Membres ne viennent grossir nos rangs est certainement un sujet de vive satisfaction; c'est aussi la preuve incontestable que l'ONU est non seulement un instrument irremplaçable et vital de la communauté des nations mais qu'elle est de plus en plus forte et nécessaire.

110. Aujourd'hui notre organisation a fait à nouveau un grand pas sur la voie de la vraie universalité en admettant le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe. Au nom du Gouvernement et du peuple de la Yougoslavie socialiste et non alignée, qu'il me soit permis de féliciter les peuples, les mouvements de libération, les gouvernements et les dirigeants de ces trois pays, dont les guerres révolutionnaires de libération ont écrit une nouvelle page glorieuse dans l'histoire de la lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et toute autre forme de domination étrangère. Mon pays, issu lui-même il y a 30 ans d'une guerre de libération qui était en même temps une révolution socialiste, a entretenu les relations les plus étroites avec les mouvements de libération de ces trois nouveaux Etats Membres et s'est efforcé de les aider par tous les moyens, conscient qu'il était de la dette de solidarité qui était la sienne. En effet, si la véritable libération des peuples et des pays ne peut être obtenue que par leur propre combat, personne ne peut se battre seul et toute révolution véritable, toute véritable guerre de libération, ont l'appui et la sympathie de toute l'humanité progressiste éprise de liberté.

111. C'est aujourd'hui une grande journée pour les Nations Unies de même que pour le mouvement non aligné. Ce n'est pas par hasard que presque tous les Etats nouveaux ou nouvellement libérés souhaitent se joindre au groupe des pays non alignés et en font partie. Le non-alignement en tant que politique mondiale est une réponse aux exigences les plus essentielles des relations internationales de notre époque. Ces exigences sont, entre autres, l'égalité souveraine et l'indépendance des nations, la démocratisation des relations internationales pour que tous soient sujets et non pas objets. C'est pour cette raison que la politique et la position de non-alignement offrent naturellement la situation la plus viable et le cadre le plus adapté à la plupart des pays. Ce n'est donc pas par hasard que l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies au cours de ces dernières années a correspondu à une augmentation du nombre des pays non alignés d'une façon générale, ainsi que de leur nombre et de leur rôle aux Nations Unies en particulier.

112. De même leur responsabilité individuelle et solidaire pour le progrès et l'efficacité des Nations Unies dans la recherche de solutions communes pour toute l'humanité est infiniment plus grande. Les dernières réunions des pays non alignés à La Havane et à Lima se sont prononcées très concrètement sur cette question. Nous ne doutons pas que la présence dans nos rangs du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe, de leurs populations et de leurs cadres si doués, formés dans la lutte de libération et dans le socialisme contribuera à nous faire avancer dans ce sens.

113. Je voudrais seulement dire ici que nous espérons beaucoup pouvoir admettre bientôt parmi nous la République d'Angola, pays dont le mouvement de libération livre depuis si longtemps une lutte héroïque qui doit pouvoir déboucher sur l'indépendance complète et sur l'intégrité territoriale de cet important Etat, sans ingérence extérieure aucune.

114. Nous ne saurions manquer de parler de ce que j'appellerai la deuxième partie du point 22 de l'ordre du jour, "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies", pour cette trentième session et qui est le droit d'admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam à l'Organisation.

115. La position de ma délégation qui soutient fermement et totalement leur entrée justifiée et aussi rapide que possible parmi nous, a été entièrement exposée dans notre déclaration au Conseil de sécurité² et je n'y reviendrai pas. Il était parfaitement regrettable et inéquitable que le veto d'une seule délégation ait empêché les représentants des deux Etats vietnamiens et de leurs peuples héroïques qui ont tant souffert pour parvenir à cette victoire historique, de prendre leur place légitime parmi nous. On ne saurait leur refuser longtemps ce droit, car aucune position allant contre le courant de l'histoire ne peut durer indéfiniment.

116. Ces pays sont soutenus par un nombre écrasant d'Etats de tous les groupes. La Conférence de Lima des ministres des affaires étrangères des pays non alignés a d'ailleurs décidé que le groupe des pays non alignés présenterait une résolution en vertu de laquelle l'Assemblée prierait le Conseil de sécurité d'examiner la question à nouveau. A notre avis, ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité — qui se réunira pendant cette session de l'Assemblée — ne sauraient trop tarder à agir à cet égard.

117. Je ne veux pas conclure sans exprimer le vif plaisir que nous avons éprouvé à voir le Gouvernement royal du Cambodge reprendre, après son éclatante victoire, sa place légitime dans l'Organisation mondiale.

118. M. SAUDE MARIA (Guinée-Bissau) : La trentième session se tient à un moment où de profonds changements sont en cours dans les relations internationales. C'est avec satisfaction que nous avons enregistré tous les efforts déployés par la communauté internationale en vue de mettre un terme aux différents foyers de tension, notamment en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Bien que notre Organisation au cours de ses 30 années d'existence riches en expériences ait ses défauts, qui sont le propre de toute œuvre humaine, nous devons être unanimes à reconnaître qu'elle s'est toujours efforcée d'assurer un meilleur climat de paix, de sécurité et de coopération entre les nations.

119. Ainsi, en prenant la parole aujourd'hui devant cette assemblée, nous aimerions avant tout, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la trentième session, ainsi que tous les autres membres du Bureau, et par la même occasion, former pour vous les meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement des nouvelles tâches qui pèsent sur vos épaules.

120. A votre prédécesseur, notre frère, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, qui a eu la lourde mission de présider la vingt-neuvième session avec la compétence habituelle et les grandes qualités qui lui sont reconnues, nous adressons nos vœux de succès continus dans sa carrière d'homme politique et de diplomate.

121. Au Secrétaire général, ce combattant qui n'a ménagé aucun effort, aucun sacrifice pour le maintien de la paix et qui continue de le faire avec plus d'entrain, de courage et de persévérance que jamais, nous témoignons toute notre reconnaissance, et nous formons pour lui les meilleurs vœux de santé et de longévité au service de la grande communauté internationale.

122. Sans faire une longue intervention, étant donné que dans quelques jours M. Luiz Cabral, président du Conseil d'Etat de la République de Guinée-Bissau, viendra personnellement exposer la position de notre gouvernement sur la situation internationale, nous aimerions cependant saisir cette occasion qui nous est offerte d'exprimer ici notre grande joie et satisfaction quant à l'admission de la République populaire du Mozambique, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République du Cap-Vert au sein de notre organisation internationale.

123. L'année 1975 s'inscrira, en effet, dans les annales de la lutte des peuples pour leur indépendance. En Afrique, plus particulièrement dans les colonies portugaises, un vent nouveau est venu balayer l'oppression et apporter la liberté. Après de très longues années d'une guerre imposée par les colonialistes portugais et au prix de sacrifices énormes, les peuples des colonies portugaises, animés de la volonté inébranlable de libérer leur patrie, ont su arracher leur indépendance, contribuant ainsi au renforcement de la lutte des peuples pour la liberté, la paix et le progrès dans le monde.

124. Après la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et les îles du Cap-Vert ont rejoint les autres peuples libres du monde et ont retrouvé la place qui leur est due dans le concert des nations.

125. Nous qui avons le même passé de souffrances et de lutte, maintenant que nous sommes souverains et faisons face à la lourde tâche de reconstruction nationale de nos pays respectifs, nous savons que notre destin nous impose de renforcer encore les liens qui nous ont toujours unis. C'est dans ce sens que notre délégation accueille chaleureusement l'admission de ces pays frères et réaffirme sa détermination d'œuvrer pour la défense des objectifs que nous nous sommes fixés.

126. Conscients de l'esprit qui a animé notre lutte, nous sommes sûrs que la victoire des peuples des colonies portugaises, qui est aussi celle de tous les peuples du monde épris de paix, de justice et de liberté, viendra consolider les rangs de tous ceux qui, de par le monde, luttent pour un avenir meilleur, notamment au sein de la communauté internationale.

127. En dépit de la situation tragique et complexe qui prévaut actuellement en Angola, non seulement la décolonisation, mais la libération totale est inéluctable, car le peuple angolais, qui a consenti déjà tant de sacrifices et montré tant d'abnégation durant de

longues années de lutte armée contre la domination coloniale, saura assumer avec conscience, foi et honneur ses responsabilités historiques.

128. A cette occasion, nous aimerions également exprimer notre satisfaction à l'égard des nouvelles autorités portugaises pour le respect des engagements qu'elles ont pris vis-à-vis de leurs anciennes colonies. Le processus de décolonisation s'est poursuivi selon le calendrier tracé et nous espérons que, malgré certaines difficultés qui se posent pour l'Angola, ce pays accédera à l'indépendance en novembre prochain et siègera au sein de notre communauté internationale.

129. En Asie, avec la fin de la guerre au Cambodge et au Viet Nam, la tension internationale s'est beaucoup réduite. Si nous sommes encouragés par cette situation, notre préoccupation n'est pas moindre en ce qui concerne le veto contre l'admission du Viet Nam du Nord et du Sud au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ce pays a connu toutes sortes de souffrances, au nom de cette paix pour laquelle nous combattons et à laquelle nous aspirons tous, et nous ne pouvons concevoir qu'on refuse au peuple vietnamien la place qui lui revient de droit. Ce peuple, qui a acquis une grande expérience au cours de longues années de guerre, surtout dans la recherche de la paix, et qui pourrait contribuer grandement à la réalisation des objectifs fixés par notre organisation, ce peuple doit prendre sa place au sein des Nations Unies.

130. Note déléguée tient à réaffirmer encore une fois sa solidarité indéfectible avec le vaillant et héroïque peuple du Viet Nam, et regrette que ce peuple souverain et indépendant ne puisse dès maintenant faire partie de notre organisation internationale comme l'exigeraient les objectifs qu'elle s'est elle-même tracés.

131. Pour conclure notre brève intervention, nous aimerions réaffirmer ici notre ferme volonté d'œuvrer sans relâche pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout en souhaitant plein succès à nos travaux.

132. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Égypte, président du groupe d'États africains.

133. M. ABDEL MEGUID (Égypte) : Au nom du groupe d'États africains, je tiens, Monsieur le Président, avant de présenter mon intervention sur l'admission de trois pays frères, vous présenter mes félicitations personnelles les plus sincères pour votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Mon ministre des affaires étrangères vous présentera lui-même plus tard, lors de la discussion générale, les félicitations officielles de la République arabe d'Égypte.

(L'orateur poursuit en arabe.)

134. J'ai le plaisir, au nom du groupe d'États africains que l'Égypte a l'honneur de présider ce mois-ci, de souhaiter la bienvenue aux trois États frères de la République du Mozambique, de la République du Cap-Vert et de la République de Sao Tomé-et-Principe en tant que nouveaux membres de plein droit de la communauté internationale, après leur accession à l'indépendance politique à la suite de longues années de lutte. De nombreuses victimes sont tombées sur le champ de bataille. La mémoire de ces héros restera

un symbole pour leurs frères d'Afrique qui ont lutté pour la dignité, la liberté et l'indépendance du continent. Les trois États qui viennent d'être admis par l'Assemblée n'ont pas besoin d'être présentés. Chacun d'entre nous les connaît fort bien grâce aux nombreux documents préparés par les Nations Unies au cours de leurs longues années de lutte. Ces documents ont été utilisés pour la rédaction d'un certain nombre de recommandations qui visaient à parvenir à la situation à laquelle nous sommes arrivés aujourd'hui.

135. Nous sommes pleinement convaincus que les peuples et les Gouvernements du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe contribueront avec les peuples et les gouvernements des autres pays de la communauté internationale, en particulier avec ceux appartenant au groupe africain et aux pays en développement, à jouer un rôle constructif dans le domaine du développement social, économique et culturel afin de renforcer la sécurité internationale et dans l'intérêt du bien-être et de la prospérité de l'humanité.

136. La présence du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe parmi nous aujourd'hui, pendant cette session, doit être considérée comme un jalon sur la voie de la liquidation du colonialisme, voie qui n'a pas été ouverte par accident mais, comme je l'ai déjà dit, par une lutte qui a été longue et amère. Cette voie est jalonnée de sacrifices consentis par les peuples de ces trois États frères. Sans leurs convictions, sans leurs objectifs, sans leurs principes, sans l'appui mondial qui est incarné par les nombreuses résolutions des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], des conférences des pays non alignés et d'autres organismes, ainsi que sans l'appui matériel de tous les peuples du monde et sans le vent de liberté qui a soufflé du Portugal lorsque ce pays a enfin répondu à la confiance mondiale, rien n'eût été possible. Le fait que ces trois États deviennent Membres des Nations Unies prouve que nous sommes sur la bonne voie et qu'il est possible, dans le cadre international, de parvenir à une forme acceptable de coopération internationale sur le plan économique, social et culturel, dans l'intérêt du bien-être de l'humanité.

137. L'indépendance du Mozambique et son entrée aux Nations Unies doivent être dûment prises en considération. La stratégie des Nations Unies devrait être élaborée en vue de surmonter le colonialisme et le racisme que connaissent encore certaines parties de l'Afrique.

138. L'admission des trois nouveaux États aux Nations Unies a une grande signification. Ces États ont besoin d'un appui international pour pouvoir se suffire à eux-mêmes. Cette étape de transition devrait être rapide; je veux parler de la période qui suit, en général, l'indépendance politique. Le Mozambique, doté de ressources naturelles, a également besoin de l'aide et de l'appui des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que de ceux des États Membres.

139. Au nom du groupe africain et profitant de cette occasion, j'aimerais souligner à nouveau le rôle positif joué récemment par le Gouvernement portugais, lorsqu'il a répondu à la lutte des peuples qui, dans le passé, étaient sous sa domination. La participation du Portugal à la rédaction des projets de résolution présentés aujourd'hui à l'Assemblée générale résulte directement de ce vent de liberté qui s'est mis à souf-

fler sur le Portugal et qui apporte avec lui un esprit de coopération constructive qui rapprochera le Portugal et les Etats africains.

140. Je ne doute pas un instant que le Portugal continuera de jouer ce rôle jusqu'à ce que l'indépendance totale soit réalisée par l'Angola et son peuple, en dépit des difficultés, qui nous l'espérons se dissiperont, entre des frères qui sont en lutte et entre trois mouvements de libération nationale qui luttent pour la libération de l'Angola. Notre espoir est grand que l'Angola parviendra à son indépendance à la date prévue et qu'avant la fin de l'année nous le verrons parmi nous en tant que Membre actif de l'Organisation, c'est-à-dire dans un avenir très proche.

141. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de la Turquie. Il s'adressera à nous au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

142. M. TÜRKMEN (Turquie) : Le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, en sa qualité de président de notre délégation, aura, dans quelques jours, l'occasion, Monsieur le Président, de vous présenter ses félicitations et ses vœux à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais néanmoins, à ce stade, vous exprimer personnellement mes félicitations les plus chaleureuses.

143. Au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je voudrais dire que c'est avec une profonde joie et une grande émotion que nous accueillons la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique comme Membres des Nations Unies. Nous leur promettons notre soutien total dans les efforts que nous serons appelés à déployer ensemble en vue d'atteindre les objectifs de notre organisation.

144. Avec les décisions que nous venons d'adopter aujourd'hui, les Nations Unies ont fait un pas nouveau vers l'accomplissement de l'universalité de notre organisation et la reconnaissance du droit de tous les pays d'être représentés au sein de cet auguste forum. Le processus vers l'universalité de notre organisation est un processus irréversible de l'histoire contemporaine, qui exerce une influence profonde sur la marche des événements mondiaux. Dans ce cadre, nous sommes sûrs que les nouveaux Membres contribueront à l'œuvre des Nations Unies avec de nouvelles idées et initiatives.

145. Le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats se réjouit de l'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique. Ces admissions représentent le couronnement des efforts des peuples de ces pays et constituent une nouvelle étape dans le mouvement de décolonisation.

146. Je voudrais aussi ajouter, cette fois au nom de la Turquie, que c'est avec une joie particulière que nous saluons les nouveaux Membres qui prennent leur place parmi les Etats souverains après une lutte pleine de sacrifices. Nous leur souhaitons tout le succès et tout le bonheur possibles dans ce tournant décisif de leur histoire.

147. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Ouganda, qui s'adressera à l'Assemblée générale au nom de l'Organisation de l'unité africaine.

148. M. ABDALLA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre élection à la haute charge de Président de l'Assemblée générale lors de sa trentième session. Votre élection à cette fonction indique clairement la confiance que l'Assemblée place en vos qualités personnelles d'homme d'Etat et constitue un grand honneur pour votre pays. Votre longue expérience des affaires internationales facilitera sans aucun doute nos délibérations. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous assurer que nous vous appuyerons et coopérerons pleinement avec vous dans la direction des délibérations de cette assemblée.

149. Qu'il me soit également permis de rendre un hommage tout particulier au Président sortant, M. Bouteflika, dont les efforts inlassables dans la direction des travaux de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de prendre fin, entreront dans l'histoire de cette organisation en tant que grande réalisation de la part de ce valeureux fils de l'Afrique, dont notre continent demeurera toujours fier.

150. J'aimerais rendre également hommage au Secrétaire général, dont la diligence dans la conduite des travaux du Secrétariat, les visites qu'il a faites régulièrement dans les foyers de tension et la contribution qu'il a apportée aux missions de paix, lui ont valu une haute réputation et le respect des Etats Membres de cette organisation mondiale.

151. La trentième session s'ouvre à un moment historique, alors que le monde assiste aux plus importants changements politiques, économiques et sociaux. Sur le continent géant de l'Afrique, nous sommes les témoins de l'agonie du honteux système colonial qui, pendant des siècles, a tenu sous son joug les peuples africains et pillé leurs richesses. A cet égard, j'aimerais rendre un hommage particulier aux courageux combattants de la liberté du Mozambique, des îles du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe, qui, par leur lutte intrépide, ont acquis à nouveau leur dignité humaine, contribué à la défense des nobles idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et donné de grands espoirs et encouragements à ceux qui luttent encore contre la domination coloniale sur notre continent. Nous sommes fiers de ces jeunes et dynamiques nations africaines et avons le grand plaisir de leur souhaiter la bienvenue dans cette organisation mondiale. Nous les assurons également de notre coopération dans le rôle important qu'elles seront appelées à jouer dans l'édification d'un monde meilleur pour nous-mêmes et pour les générations futures.

152. En célébrant les victoires bien méritées de ces jeunes nations, nous ne saurions oublier nos frères et nos sœurs qui souffrent toujours sous la domination coloniale abominable et raciale au Zimbabwe, en Azanie, en Namibie, dans le territoire dit de la Côte française des Somalis, dans le Sahara dit espagnol et en Palestine.

153. Nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix durable au Moyen-Orient à moins que les droits qui ont été usurpés aux Palestiniens ne leur soient restaurés. Nous notons avec satisfaction l'admission de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que membre de plein droit du mouvement non aligné. Nous rappelons également avec fierté

l'admission de l'OLP aux Nations Unies avec statut d'observateur et nous attendons avec impatience le jour où elle sera Membre de plein droit de cette organisation mondiale. L'Ouganda a toujours appuyé et continuera d'accorder tout appui possible à tous les peuples opprimés, qu'ils soient en Afrique, en Asie ou en Amérique latine.

154. Peut-être, à ce stade, devrions-nous nous souvenir de ce brillant fils de l'Afrique, le regretté Kwame Nkrumah, qui déclarait : "Aucune nation africaine ne pourra se considérer tout à fait libre et indépendante tant que le continent africain tout entier n'aura pas été libéré". Nous sommes fermement convaincus qu'aussi longtemps que des millions d'innocents continueront de souffrir sous le système inhumain et périmé du colonialisme, de l'impérialisme, du racisme et du sionisme, la justice, l'égalité et les autres nobles idéaux n'auront jamais aucun sens.

155. Nous sommes également conscients des intrigues et des manœuvres déployées par les impérialistes dans le but de rétablir le néo-colonialisme dans les régions qu'ils ont été obligés de quitter. C'est pourquoi, nous aimerions mettre en garde nos frères et sœurs des nations nouvellement libérées contre les loups qui pourraient venir frapper à leur porte déguisés en brebis. Cet avertissement s'adresse également à ceux qui luttent maintenant pour leur liberté. Ils doivent se défendre contre les mêmes manœuvres impérialistes visant à les diviser et à semer entre eux la confusion.

156. L'expérience de l'Ouganda, tout comme celle de nombreux autres Etats indépendants, a prouvé que l'acquisition de l'indépendance politique est difficile, mais qu'il est plus difficile encore de la conserver, ce qui nécessite une grande détermination et bien des sacrifices. A cet égard, permettez-moi, au nom du Président de l'OUA, M. Idi Amin Dada, d'exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour la contribution précieuse qu'il apporte au processus de décolonisation. Nos remerciements vont également aux pays socialistes et aux nations éprises de paix et de liberté qui ont fourni un appui matériel et moral à la lutte de libération des nouvelles nations indépendantes en Afrique et ailleurs.

157. Ayant approuvé l'admission de ce pays, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. La communauté mondiale, les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les organisations privées devraient continuer de fournir une aide technique et économique à nos nouveaux frères qui viennent de reconquérir leur indépendance. Le monde devrait savoir que ces pays se sont vu infliger un coup terrible dans leurs économies. Avec des ressources naturelles qui ont été pillées pendant si longtemps, ils n'arriveront pas à remonter le courant si nous ne leur tendons pas une main généreuse. Nous devons remédier à ces blessures.

158. L'OUA a déjà donné l'exemple en aidant ces pays à créer un fonds spécial d'aide économique pour ces Etats. Nous espérons que les institutions spécialisées des Nations Unies et tous les Etats Membres continueront à encourager la réalisation de l'objectif du développement économique de ces nouveaux Etats.

159. Je voudrais souligner une fois de plus que l'Ouganda a toujours fourni un appui moral et matériel à ces nouveaux Etats et qu'il continuera à les aider dans leurs efforts en vue de consolider leur indépendance politique et économique. Dans cette tâche, je voudrais assurer nos frères que l'Ouganda ne faillira pas.

160. Nos souhaits de bienvenue vont également à nos frères d'Indochine, dont la lutte indomptable contre les machinations impérialistes a largement contribué à la réalisation de la paix dans cette partie du monde.

161. A nos amis de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous tenons également à adresser nos félicitations à l'occasion de l'indépendance qu'ils ont si durement acquise et leur souhaiter la bienvenue au sein de la famille des nations. Nous attendons avec impatience qu'ils apportent leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

162. En conclusion, alors que nous nous félicitons des initiatives que le Portugal a prises jusqu'à présent en vue d'octroyer l'indépendance à ses anciens territoires, nous aimerions lancer un avertissement à ces forces impérialistes de division qui continuent de s'ingérer dans les affaires de l'Angola, pour qu'elles mettent immédiatement fin à cette pratique. Nous espérons que rien n'empêchera le peuple de l'Angola d'accéder dans les délais prévus à la liberté et à l'indépendance qu'il mérite tant.

163. De l'avis de l'OUA, le Portugal est responsable du malaise administratif qui s'est manifesté en Angola ces derniers mois et nous le tenons pour responsable des événements qui sont survenus récemment dans ce territoire.

164. M. RAE (Canada) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Canada, je vous félicite chaleureusement de votre élection et je tiens à vous assurer de l'entier concours de notre délégation dans l'exécution de vos importantes fonctions. Nous sommes convaincus que votre accession à la présidence se révélera un facteur capital pour les Etats Membres des Nations Unies, qui travailleront dans un esprit de coopération et de conciliation accru sur les grandes questions économiques, politiques et autres dont la présente Assemblée générale est saisie.

(L'orateur poursuit en anglais.)

165. La délégation du Canada, au nom de son gouvernement, accueille avec plaisir les nouveaux Membres des Nations Unies : la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique. L'admission de ces trois Etats aux Nations Unies témoigne de la progression de la décolonisation en Afrique entamée par le Portugal en avril 1974. La marche vers l'indépendance qui s'est, dans ces cas, déroulée dans la paix, nous laisse un sentiment d'optimisme quant à l'avenir de ces nouveaux membres de la communauté internationale. Pour la République du Cap-Vert et la République de Sao Tomé-et-Principe, les deux plus petits pays, l'heure est maintenant celle du règlement des nombreuses difficultés propres aux territoires insulaires; à ces problèmes s'ajoute le retour au pays de nombreux citoyens. C'est une tâche d'envergure et le Canada sympathise avec les aspirations de ces nations. Il appuiera, dans toute la mesure possible, les efforts que déploieront les institutions et les orga-

nisations des Nations Unies en vue de mettre au point des programmes pertinents qui répondront aux priorités de leurs gouvernements.

166. L'émergence du Mozambique en tant que nation indépendante marque un point tournant dans l'évolution des événements en Afrique australe. Nous espérons, et même nous comptons, qu'elle contribuera à la solution des nombreux et sérieux problèmes qui troublent cette région du globe. Nous offrons au Gouvernement du Mozambique, avec nos meilleurs vœux, notre ferme appui à sa volonté d'édifier une nation forte, cohérente et unie face à un avenir plein de promesses.

167. Avec l'admission de ces trois Etats et la perspective qu'avant la fin de la présente session de nouveaux Membres se joindront à la famille des Nations Unies, nous nous rapprochons davantage du but ultime de l'Organisation : l'universalité. Nous espérons qu'au cours des prochaines sessions de l'Assemblée générale, les problèmes politiques qui à présent empêchent l'entrée de pays indépendants aux Nations Unies seront résolus. A cela s'ajoute l'espoir que dans les territoires non encore indépendants, qu'ils soient petits ou en butte à de grandes difficultés, le processus de décolonisation sera mené à bonne fin. Nous pourrions alors voir les Nations Unies remplir leur vocation d'organisation universelle.

168. M. CORRÊA da COSTA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Dans sa déclaration lors de l'ouverture du débat général de la présente session, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, en tant que chef de la délégation brésilienne, vous adressera, Monsieur le Président, les félicitations de notre gouvernement pour votre élection, que nous considérons unanime, à la présidence de l'Assemblée générale. Je me permettrai toutefois de vous adresser à cette occasion mes félicitations personnelles pour votre accession à ce poste élevé.

169. C'est avec une profonde satisfaction que le Gouvernement et le peuple du Brésil souhaitent aujourd'hui la bienvenue à l'Organisation à trois nouveaux Etats Membres, auxquels nous sommes étroitement unis par le sang et par la culture. La décision que nous venons de prendre porte à six le nombre des nations de langue portugaise admises jusqu'à présent aux Nations Unies.

170. Nous adressons à la République du Cap-Vert, à la République de Sao Tomé-et-Principe et à la République populaire du Mozambique nos félicitations les plus chaleureuses. Nous sommes certains que notre lutte commune sur la scène internationale, et particulièrement aux Nations Unies, pour les objectifs qui nous sont communs en tant que pays en développement renforcera encore les liens que notre histoire et notre culture ont forgés pour unir nos peuples.

171. M. TIANDRAZA (Madagascar) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider la présente session de l'Assemblée générale et de vous adresser nos félicitations les plus sincères. Une autre occasion me sera donnée pour vous exprimer les sentiments de haute estime du Gouvernement malgache à votre égard.

172. L'admission de nouveaux Membres à l'Organisation a toujours été pour nous une occasion de ré-

jouissance. La présence parmi nous de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique est la preuve que les principes de la Charte priment la défense attardée de certains intérêts. Mais cette présence, nous la considérons surtout comme la victoire de la cause de libération et de l'indépendance en Afrique et sur les autres continents.

173. Le colonialisme, considéré naguère comme une force inébranlable, n'est plus que l'ombre de lui-même grâce à la lutte commune des peuples jadis dominés, soumis, aliénés et exploités. Cette lutte, soutenue par les forces éprises de paix et de progrès, n'aura pas été vaine, et les sacrifices consentis par le peuple africain solidaire ont porté leurs fruits.

174. Mon pays s'honore de compter parmi ceux qui croient fermement qu'il est juste et noble de reconnaître l'authenticité des mouvements de libération nationale et de leur accorder tout l'appui dont ils peuvent avoir besoin. Mais quelle que soit la valeur de notre reconnaissance et de notre aide, seule compte la détermination des peuples concernés. C'est pourquoi, nous rendons un hommage tout particulier au FRELIMO, au PAIGC et au MLSTP. Pendant de longues années, ils ont combattu pour surmonter toutes les difficultés et tous les obstacles que le colonialisme et l'impérialisme ont mis au travers de leurs chemins. Ils ont choisi la lutte pour libérer leurs peuples et construire une nouvelle société débarrassée de toutes les contraintes nées de la domination et de l'exploitation.

175. L'expérience révolutionnaire que le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe apportent à l'Organisation ne peut être qu'enrichissante. Elle montre que le monde ne peut plus rester insensible à la montée des forces progressistes. Elle donne à la communauté internationale une nouvelle impulsion. Elle offre l'image de ce que sera le monde de demain.

176. Nous partageons avec ces trois pays le même destin, les mêmes aspirations et les mêmes options. Nous sommes nourris des mêmes traditions et issus des mêmes cultures. C'est pourquoi nous saluons chaleureusement leur accès à la reconnaissance internationale. Nous connaissons, pour avoir collaboré avec eux au sein d'autres groupes et organismes régionaux, la contribution positive qu'ils apporteront à la promotion de nos idéaux et à la réalisation de nos objectifs. Cette contribution sera à l'honneur de l'Afrique tout entière et prouvera que les peuples du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe agissent en responsables.

177. Notre satisfaction en ce jour aurait été plus complète si nous avions pu, par la même occasion, saluer l'entrée aux Nations Unies de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam. Nous déplorons que les manœuvres, héritées de la guerre froide et de l'arbitraire, aient empêché ces deux nations sœurs d'être parmi nous aujourd'hui.

178. Quoi qu'il en soit, la lutte pour la libération des peuples continuera. Nous souhaitons que la voie tracée par les mouvements de libération nationale du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe aboutisse à la liquidation définitive du colonialisme

et de l'impérialisme en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

179. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, qui s'adressera à l'Assemblée au nom des Etats d'Europe orientale.

180. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection aux hautes fonctions de président de la trentième session de l'Assemblée générale.

181. C'est avec une grande satisfaction que les pays socialistes souhaitent la bienvenue à la République populaire du Mozambique, à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et à la République des îles du Cap-Vert en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous félicitons les peuples de ces Etats, qui ont conquis leur indépendance nationale à la suite d'une longue lutte contre le joug colonialiste et contre l'exploitation qui a fait de nombreuses victimes. En ce moment, nous rendons hommage aux victimes de cette lutte.

182. Le fait que la République démocratique allemande et les autres Etats socialistes aient accordé un appui solidaire aux peuples du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe et de la République des îles du Cap-Vert dans leur lutte de libération est tout à fait conforme aux traditions de la classe des travailleurs de nos pays et aux principes de politique étrangère des Etats socialistes.

183. La proclamation de la République populaire du Mozambique le 25 juin 1975 n'a pas été seulement un fait historique dans la vie de ce pays; elle représente également une nouvelle victoire dans la lutte pour la réalisation des droits des peuples à l'autodétermination dans le monde entier. D'emblée, des relations amicales se sont nouées entre nos Etats. Ces relations s'appuient sur la coopération dans la lutte pour l'indépendance du Mozambique et se caractérisent par une aspiration commune à la paix, à la sécurité et au progrès social.

184. Sous la direction expérimentée du FRELIMO, la République populaire du Mozambique déploie à l'heure actuelle de grands efforts pour se débarrasser du lourd héritage laissé par les colonialistes. Nous comprenons combien cette tâche est difficile et nous souhaiterions convaincre le peuple du Mozambique qu'il pourra toujours compter sur notre appui.

185. En exprimant notre satisfaction à l'occasion de l'admission de la République populaire du Mozambique, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République des îles du Cap-Vert à l'Organisation des Nations Unies, nous nous devons de déplorer le fait que la République démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam ne sont toujours pas Membres de l'Organisation mondiale.

186. J'aimerais insister sur le fait que la République démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam, sur le plan moral, politique et juridique, ont pleinement droit à être Membres de l'Organisation. J'exprime l'espoir que l'Assemblée générale, ces prochains jours, se prononcera en faveur de l'admission de la République démocratique du Viet Nam

et de la République du Sud Viet Nam à l'Organisation et que cette question sera résolue le plus tôt possible, dans l'intérêt de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

187. En conclusion, j'aimerais dire aux représentants de la République du Mozambique, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République des îles du Cap-Vert, que nous sommes prêts à une coopération étroite et amicale, dans l'intérêt de la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies.

188. M. ACOSTA RODRIGUEZ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, ma délégation se réserve pour une occasion ultérieure le plaisir de vous saluer officiellement, mais vous pouvez d'ores et déjà compter sur notre entier concours.

189. Si nous intervenons dès le début de la présente session, c'est pour deux raisons concrètes. Tout d'abord, nous voulons nous joindre aux souhaits de bienvenue qui ont été adressés aux nouveaux Etats qui, à partir d'aujourd'hui, font partie de l'Organisation des Nations Unies en tant que Membres à part entière. Cuba se réjouit sincèrement de voir comment la persévérance et la lutte révolutionnaire parviennent à démolir les bases du colonialisme, et à ouvrir des brèches victorieuses dans les formes de domination qui l'ont remplacé. C'est dans ce cadre que la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République de Sao Tomé-et-Principe arrivent aujourd'hui dans notre organisation. Cuba leur adresse à tous ses chaleureuses félicitations et les assure de sa solidarité militante.

190. La deuxième raison, c'est que nous voulons contribuer au redressement d'une injustice politique, résultat de la myopie politique de ceux qui se refusent à prendre conscience des réalités les plus tangibles. Je veux parler des vetos émis par la délégation des Etats-Unis, pour empêcher l'entrée aux Nations Unies de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam, lors de la 1836^e séance du Conseil de sécurité, le 11 août 1975.

191. La délégation cubaine, intervenant en tant qu'invitée à cette séance du Conseil de sécurité, a eu l'occasion de dire très nettement que si un veto intervenait, la question serait reprise en séance plénière de l'Assemblée générale. Nous nous associons donc à la teneur des lettres adressées à cet égard au Président du Conseil de sécurité par les observateurs permanents de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam³. Ma délégation est convaincue que la joie avec laquelle nous accueillons aujourd'hui la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République de Sao Tomé-et-Principe sera complétée avant longtemps par l'admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam et ce, plus tôt que tard. Cuba déploiera des efforts constants à cette fin.

192. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Liban qui parlera au nom du groupe d'Etats asiatiques.

193. M. GHORRA (Liban) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, le chef de la délégation libanaise vous adressera en son temps ses félicitations, mais je voudrais saisir cette occasion pour

vous présenter mes félicitations personnelles, ainsi que celles du groupe d'Etats asiatiques que le Liban a le plaisir de présider au cours de ce mois. Nous vous félicitons de votre élection à la présidence de la présente session et nous félicitons aussi votre pays qui se trouve ainsi honoré pour son amour de la paix et de la liberté.

194. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres des Nations Unies, la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Ces Etats, qui ont si longtemps lutté pour leur indépendance, contribueront beaucoup aux diverses activités de l'Organisation. Leur présence ici est particulièrement significative, car elle marque l'élimination du colonialisme et l'apparition d'un nombre croissant de pays indépendants et libres. Elle rapproche aussi l'Organisation de ses objectifs qui sont d'établir la paix dans le monde et de donner à tous les pays du globe leur droit à l'autodétermination.

195. Il y a encore des peuples qui souffrent du joug colonial et qui sont occupés par des puissances étrangères, en Afrique, en Asie et ailleurs dans le monde. Il y a des peuples qui sont encore victimes du racisme et de l'*apartheid*, et nous avons le devoir de travailler à leur libération. Certains sont sur le point d'y parvenir et nous devons hâter ce moment. L'Organisation doit tout faire pour favoriser la compréhension et la coopération entre tous, pour asseoir solidement la justice, la paix et la sécurité internationales et pour favoriser la coopération ainsi que le développement.

196. Cette journée n'est pas seulement une journée heureuse pour l'Afrique et pour l'Asie, mais pour le monde entier. C'est une journée où nous honorons la victoire des luttes de libération et nous comptons que le combat des autres peuples pour leur libération sera mené à bien et que tous les pays finiront par prendre leur place dans la communauté mondiale.

197. Le monde ne connaîtra la paix que lorsqu'il entendra la voix de tous les peuples, notamment de ceux qui ont été occupés et de ceux qui souffrent encore de la domination. Notre organisation doit veiller à ce que ces efforts aboutissent; elle doit veiller aussi à ce que règne la justice, à ce que l'agression soit balayée du globe pour que la justice et la paix règnent dans le monde.

198. M. SARIN (Cambodge) : Monsieur le Président, notre délégation s'associe aux délégations qui l'ont précédée pour vous exprimer ses sincères félicitations et ses vœux de succès dans votre noble mission.

199. Notre délégation éprouve une grande joie de pouvoir saluer les dignes représentants de la République populaire du Mozambique, de la République du Cap-Vert et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Au moment de l'admission de ces trois pays à l'Organisation des Nations Unies, qu'il nous soit permis de présenter aux vaillants peuples du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe les chaleureuses et fraternelles félicitations, ainsi que les meilleurs vœux du Gouvernement et du peuple du Kampuchea. Nous sommes convaincus que le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe apporteront à notre assemblée la précieuse contribution de leur coopération et de leur expérience

pour faire avancer les causes de la paix et du progrès social dans le monde.

200. Nous regrettons cependant l'absence de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam qui n'ont pas pu encore, en raison du veto opposé par les Etats-Unis d'Amérique, être parmi nous aujourd'hui. Nous pensons qu'après avoir mené une lutte longue et héroïque de 30 années pour sa libération nationale et remporté une brillante victoire, le peuple vietnamien ne mérite pas d'être encore pénalisé par l'Organisation. Nous osons espérer que, dans un avenir très prochain, la République démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam seront représentées au sein de cette assemblée.

201. Pendant de longues années, bien que séparés par une grande distance géographique, les peuples du Kampuchea, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et d'autres pays d'Asie et d'Afrique ont mené ensemble, côte à côte, une lutte commune pour défendre le même idéal, celui de la liberté et de la dignité. Nos peuples ont lutté dans la même tranchée et sont de proches compagnons d'armes. Nos pays appartiennent à la même famille des non-alignés. Nous sommes d'autant plus heureux que l'admission des trois pays à l'ONU ait lieu presque au même moment où le Kampuchea a récupéré son siège au sein de cette assemblée. C'est dire que nos peuples ont remporté leur victoire presque en même temps, après une âpre lutte menée au prix de souffrances et de sacrifices indicibles.

202. Notre victoire est celle de la détermination. Nos peuples sont pauvres, nos pays sont petits. Nous n'avions pas les mains vides pour faire face au colonialisme et à l'impérialisme qui disposaient de moyens matériels illimités. Mais, animés de la volonté indomptable de défendre leurs droits, nos peuples ont triomphé de l'agression féroce et barbare des colonialistes et des impérialistes et démontré qu'un peuple résolu à défendre sa juste cause peut arriver à bout de tout agresseur, si grand et si puissant soit-il.

203. Ma délégation se félicite de l'heureux concours de circonstances qui fait que nous avons réoccupé notre siège à l'ONU au moment où celui qui a constamment soutenu notre peuple depuis les sombres heures du début de sa lutte assumait encore la présidence de l'Assemblée générale. En effet, M. Abdelaziz Bouteflika, exécutant les instructions du président Boumediène, a pris à cœur la lutte des peuples du Kampuchea qu'il a toujours considérée comme la lutte propre du peuple algérien. C'est pourquoi ma délégation se fait un agréable devoir de renouveler une fois encore l'expression de la profonde reconnaissance du Gouvernement et du peuple du Kampuchea au peuple algérien frère, au président Boumediène et à M. Abdelaziz Bouteflika, président de la vingtième session de l'Assemblée générale.

204. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le Président de la délégation japonaise vous transmettra à une date ultérieure les félicitations officielles du Gouvernement japonais à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Cependant, permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est donnée pour vous présenter mes félicitations personnelles à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions.

205. J'aimerais également exprimer ma profonde reconnaissance au Président de la précédente session, M. Abdelaziz Bouteflika, pour les services inappréciables qu'il a rendus à l'Assemblée générale tout au long de cette session et également lors de la septième session extraordinaire.

206. C'est avec un grand plaisir que ma délégation constate que l'Assemblée vient de décider à l'unanimité d'admettre la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies. En cette heureuse occasion, je désire exprimer, au nom de la délégation japonaise, nos félicitations les plus sincères et notre chaleureuse bienvenue à ces nouveaux Etats Membres. J'en suis personnellement d'autant plus reconnaissant que le Conseil de sécurité, dont j'assumais la présidence le mois dernier, a décidé à l'unanimité de recommander leur admission à l'Assemblée générale.

207. Nous devons nous réjouir avec les gouvernements et les peuples de ces trois pays à l'occasion de leur accession à l'indépendance complète. Leur indépendance glorieuse leur a permis de prendre la place qui leur revient de plein droit dans l'Organisation et de se joindre à nos efforts concertés pour la réalisation des objectifs contenus dans la Charte des Nations Unies.

208. Ma délégation est particulièrement heureuse de voir que ces trois Etats sont parvenus à l'indépendance de façon ordonnée et pacifique, conformément à un accord réalisé avec le Gouvernement portugais. Nous sommes fermement convaincus qu'ils surmonteront très rapidement les nombreux problèmes auxquels ils se heurtent dans l'édification de leur nation. La communauté internationale les aidera dans leurs efforts d'édification de leur nation et de développement.

209. Ma délégation pense que la décision prise aujourd'hui par l'Assemblée rapprochera considérablement l'Organisation de son but d'universalité, ce qui, à son tour, renforcera les fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

210. Le Gouvernement japonais a reconnu la République populaire du Mozambique le 25 juin 1975, la République du Cap-Vert le 11 juillet 1975 et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe le 22 juillet 1975. Le Gouvernement et le peuple japonais souhaitent vivement coopérer étroitement avec les peuples des nouveaux Etats Membres et promouvoir des relations amicales avec eux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies.

211. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Italie, qui parlera au nom de la communauté économique européenne.

212. M. VINCI (Italie) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole au cours de cette session, je voudrais avant tout accomplir un devoir très agréable. Certes, mon ministre des affaires étrangères voudra lui-même ici, dans quelques jours, le faire avec plus d'autorité et d'éloquence, mais permettez-moi de vous dire combien mon gouvernement et mon pays se réjouissent de votre élection à la présidence de l'Assemblée géné-

rale. Je vous prie d'accepter nos sincères félicitations et nos vœux les meilleurs.

(L'orateur poursuit en anglais.)

213. Parlant maintenant au nom de la Communauté économique européenne (CEE) et de ses membres, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation — le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe. J'ajoute que nous considérons cet événement, à savoir l'admission aux Nations Unies de ces trois anciennes colonies portugaises, comme particulièrement important étant donné que c'est un nouveau jalon sur la voie de l'indépendance de la plus grande partie des peuples d'Afrique.

214. De plus, nous nous réjouissons de voir que l'accession à l'indépendance et à l'autodétermination de ces pays ait été rendue possible grâce à l'entière compréhension, à la collaboration et à l'appui du Gouvernement portugais. En fait, les pays de la CEE ont depuis longtemps préconisé un tel changement constructif dans les rapports entre le Portugal et ces peuples, ainsi qu'avec tous les autres peuples d'Afrique.

215. Au nom des pays de la CEE, permettez-moi d'ajouter que nous envisageons tous une coopération pleine et entière avec ces nouveaux Etats Membres. Nous faisons confiance à leurs capacités pour apporter à l'Organisation une approche saine et enthousiaste ainsi que leur expérience et la maturité acquises au cours de leur longue lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

216. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Venezuela, qui parlera au nom du groupe latino-américain.

217. M. CONSALVI (Venezuela) [interprétation de l'espagnol] : Monsieur le Président, en tant que représentant du groupe latino-américain, j'ai l'honneur de vous féliciter de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale; en même temps, je vous souhaite plein succès dans votre importante mission.

218. Au nom de tous les pays du groupe latino-américain, j'ai l'honneur et le privilège de souhaiter la bienvenue aux trois Etats souverains et indépendants qui, cet après-midi, ont rejoint les rangs de l'Organisation des Nations Unies.

219. Nous partageons l'émotion profonde des délégations du Mozambique, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe. Leur présence renforcera les Nations Unies, qui se démocratisent de jour en jour et représentent de façon de plus en plus précise les peuples de la terre.

220. Depuis 30 ans, nous assistons à la chute du colonialisme dans le monde entier. C'est l'une des plus grandes conquêtes de l'Organisation des Nations Unies et c'est la réalisation de l'un des principes fondamentaux de la Charte. La lutte pour la libération de ces peuples d'Afrique n'a pas été facile. Leur victoire et leur présence ici montrent une fois de plus qu'il est toujours vain de lutter contre les forces de l'histoire. Le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe sont maintenant des Etats souverains. Cependant leur combat n'est pas terminé. Aux Nations Unies, avec les pays du tiers monde, ils ont

leur place dans les efforts communs et unanimes déployés par les pays en développement.

221. L'Amérique latine, dont les liens avec les peuples d'Afrique sont aussi anciens que profondément enracinés, souhaite la bienvenue aux trois nouvelles républiques et rend hommage en cette occasion mémorable à ceux qui ont mené les mouvements de libération. Au nom de notre groupe, qui s'est toujours caractérisé par ses sentiments anticolonialistes, permettez-moi de dire combien nous sommes heureux de voir le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe se joindre à nous dans cette organisation où nous attendent des luttes communes.

222. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Qatar, qui parlera au nom du groupe arabe.

223. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, il me revient l'honneur et le plaisir, au nom du groupe arabe et en ma qualité de président de ce groupe, de vous exprimer nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Nous sommes profondément convaincus que cette session sera couronnée de succès sous votre direction. A cette occasion, je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, notre frère, M. Abdelaziz Bouteflika, pour la grande œuvre accomplie pendant la vingt-neuvième session qu'il a présidée.

224. Je voudrais également, en mon nom et au nom du groupe arabe, souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Etats qui viennent d'être admis parmi nous : la République du Cap-Vert, la République de Sao Tomé-et-Principe et la République du Mozambique, en leur souhaitant un plein succès. Nous sommes convaincus que leur admission parmi nous leur permettra d'apporter leur contribution et de jouer un rôle dans la réalisation de nos aspirations à tous pour la libération et l'indépendance des peuples qui vivent encore sous des régimes racistes en Afrique, au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde.

225. Nous espérons voir ici parmi nous dans un très proche avenir les véritables représentants de l'Afrique du Sud, de la Palestine, de la Rhodésie, de la Namibie, de l'Angola et de tous les peuples colonisés qui vivent sous des régimes racistes.

226. M. MALINGA (Souaziland) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je vous prie, Monsieur le Président, de trouver ici l'expression de nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection en tant que trentième président de cette assemblée.

227. Les sentiments éprouvés par les membres de ma délégation, comme Africains, à l'occasion de l'admission parmi nous des trois Etats frères du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique, ont été éloquemment exprimés par le représentant de l'Egypte, président du groupe d'Etats africains pour le mois de décembre, et l'ont été à nouveau par le représentant de l'Ouganda, le Président actuel de l'OUA.

228. Comme habitant de l'Afrique australe, comme voisin amical de la République populaire du Mozambique, et surtout comme frère de sang du peuple du Mozambique, je manquerais à mes devoirs si je ne disais pas, au nom de Sa Majesté le roi Sobhuza II,

et du peuple du royaume du Souaziland combien nous sommes heureux qu'enfin nos frères soient arrivés. Ils sont arrivés après une très longue et pénible lutte. Il a fallu payer un prix élevé; je ne connais pas de valeur plus grande que la vie, mais la cause valait ce prix.

229. L'indépendance du Mozambique ouvre une nouvelle ère pour nous. C'est un pas important sur la longue route vers la libération totale de toute la région. L'accession à l'indépendance du Mozambique grâce à la vaillance du FRELIMO — les véritables héros de l'indépendance de ce pays — a fait briller un nouveau rayon d'espoir, non seulement pour nous, en tant que Souazis, mais pour la population de l'Afrique australe dans son ensemble. Les mots manquent pour exprimer les aspirations de nos frères qui entendent être un jour les maîtres de leur destin. Les négociations sont en cours pour répondre à ces aspirations. La notion de l'indépendance est dans l'air. Les vents du changement qui soufflent depuis longtemps en Afrique ont pris un nouvel élan; les vieillards et les enfants eux-mêmes rêvent de liberté. Mon pays est convaincu que ces rêves se réaliseront un jour par des moyens pacifiques et que nos frères dans cette région participeront un jour aux prises de décisions dans leur pays, le pays qu'ils ont aidé à édifier.

230. L'admission de nos trois pays frères symbolise le refus de l'Afrique de se plier à une superculture étrangère qui leur a été imposée au cours de très longues années par la force et la brutalité. Ils ont survécu. Nous avons tous survécu à la force de domination la plus puissante que ce siècle ait connue. Nous souhaitons tous que nos frères du Mozambique regardent vers l'avenir avec courage.

231. Le système interétats aborde une nouvelle phase. Il semble que nous allions dans une nouvelle voie de négociations, et ma délégation souhaite que nos malheureux frères de l'Angola puissent mettre à profit cette atmosphère, qu'ils puissent s'asseoir à la même table et se parler en frères. Le moment est venu pour eux de se retrouver, de réfléchir à ce qu'ils ont fait, et j'espère que la raison l'emportera.

232. M. MITCHELL (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis certain, Monsieur le Président, que le chef de notre délégation tient à ce que je vous adresse nos félicitations à l'occasion de votre élection à vos hautes fonctions. Je suis sûr aussi qu'il fera, pour son compte et à un autre moment, une déclaration analogue et plus élégante.

233. En tant que représentant du pays hôte, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres de la famille des Nations Unies. Nous nous félicitons tout particulièrement d'accueillir ici la délégation de la République du Cap-Vert. Comme le savent nombre de ceux qui sont ici, la grandeur des Etats-Unis d'Amérique est due en partie au fait que nous avons été bénis des dieux par les apports qui nous sont venus de différents pays. Notre culture s'est enrichie grâce à tous ceux qui ont quitté vos pays respectifs pour venir ici et devenir ressortissants de notre nation.

234. Une longue histoire d'amitié et de coopération existe tout particulièrement entre le peuple du Cap-Vert et celui des Etats-Unis. Nous avons depuis longtemps apprécié la coopération qui s'est établie entre

nous et les liens d'étroite amitié qui nous unissent. Depuis des années, un grand nombre de Cap-Verdiens ont immigré aux Etats-Unis. Les dirigeants de la communauté cap-verdienne estiment que 200 à 300 000 ressortissants américains sont originaires du Cap-Vert. Ce chiffre représente à peu près celui de la population des îles du Cap-Vert.

235. Nous félicitons les représentants de la République du Cap-Vert, de la République populaire du Mozambique et de la République populaire de Sao Tomé-et-Principe. Nous leur donnons l'assurance de la totale coopération de la délégation des Etats-Unis et nous les saluons chaleureusement au nom de tout le peuple américain.

236. Le PRÉSIDENT : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères de la République du Cap-Vert, M. Abilio Augusto Monteiro Duarte, à s'adresser à l'Assemblée générale.

237. M. DUARTE (Cap-Vert) : Il nous a fallu parcourir un très long et difficile chemin pour arriver à la date historique du 5 juillet dernier, jour de la proclamation de notre indépendance nationale. L'accès de notre peuple à la conduite souveraine de sa propre destinée et à la récupération de son identité nationale s'intègre dans le vaste mouvement de la lutte des peuples du tiers monde pour une liberté authentique, pour la dignité et le bien-être de tous les citoyens, ainsi que pour le progrès économique et la promotion sociale.

238. La journée d'aujourd'hui, qui consacre l'admission de notre jeune Etat au sein de l'ONU — l'Organisation internationale la plus importante de tous les temps — marque, elle aussi, un événement d'une très haute importance pour la vie de notre peuple, car il s'agit bien de notre retour à l'histoire comme peuple souverain qui, dorénavant, pourra contribuer activement à son évolution, à égalité avec tous les autres peuples du monde.

239. Nombreux sont ceux de nos compagnons qui sont tombés au champ d'honneur et qui n'ont pas pu voir briller le soleil de la liberté. Ils sont allés jusqu'au sacrifice suprême pour que nous puissions maintenant voir reconquise notre dignité qui, pendant des siècles, fut bafouée.

240. Nous adressons à ces héroïques compagnons — et tout particulièrement à Amílcar Cabral — le meilleur de notre pensée et de notre respect, parce que par leur dévouement à la cause sacrée de notre peuple, ils se sont révélés les plus valeureux parmi les enfants de notre patrie. Nous regrettons profondément qu'aujourd'hui Amílcar Cabral ne soit pas présent pour vivre avec nous ces moments si émouvants, car il a été notre guide génial et l'artisan principal de toutes nos victoires, celui qui a prévu tout le développement de notre lutte de libération et mobilisé les forces morales et les moyens matériels indispensables à cette issue victorieuse.

241. Les efforts gigantesques qui ont été déployés par notre peuple tout au long de notre lutte de libération nationale n'ont jamais été isolés, ce qui nous a permis, aujourd'hui, d'atteindre nos objectifs. Notre souveraineté, consacrée aujourd'hui dans cette enceinte, est aussi l'œuvre de l'ONU, des pays africains réunis au sein de l'OUA, des pays socialistes et

de toutes les forces éprises de paix et de liberté de par le monde.

242. Qu'il nous soit permis à cette occasion, au nom de notre peuple et de notre gouvernement, d'adresser nos remerciements les plus sincères au Secrétaire général M. Kurt Waldheim, au Président sortant, M. Abdelaziz Bouteflika, au groupe d'Etats africains auprès de l'ONU et aux honorables ambassadeurs qui, tout au long des années de notre lutte de libération, ont défendu de façon intransigeante notre cause au sein de la Quatrième Commission, et tout particulièrement au sein du Comité des Vingt-Quatre. Par leurs efforts inlassables en faveur de la défense des droits fondamentaux de notre peuple, ils ont apporté une contribution inestimable à notre libération, tout en plaçant les pays qu'ils représentent à la hauteur des nobles et élevés principes moraux qui régissent cette organisation internationale.

243. Nos plus chaleureux remerciements vont également à tous les pays qui, si promptement, ont reconnu notre Etat, immédiatement après la proclamation de notre indépendance. Ce geste, qui démontre de façon indéniable qu'ils étaient en faveur de la libération de notre peuple, a été un apport considérable à la consolidation de notre jeune Etat. A ces remerciements, nous voulons associer les membres du Conseil de sécurité pour la recommandation favorable et décisive qu'ils ont faite à cette assemblée générale en ce qui concernait notre admission au sein des Nations Unies.

244. Nous sommes heureux et fiers de constater qu'au moment de l'accès de notre pays à l'indépendance, l'Organisation des Nations Unies s'est montrée conséquente à notre égard avec les positions qu'elle a prises par le passé en faveur des droits inaliénables de notre peuple à l'indépendance, au progrès et à la paix.

245. Les liens qui nous unissent aux compagnons de la Guinée-Bissau sont tout particuliers, étant donné que nous sommes militants du même parti et que nous avons lutté côte à côte pour la même cause. Nous rendons à ces frères notre hommage le plus ému, car ils ont contribué directement avec leurs sacrifices et leur sang, à la libération du Cap-Vert.

246. Cette trentième session tient ses assises à un moment particulièrement complexe des relations internationales. Si, d'une part, nous assistons avec joie à la libération de plusieurs pays d'Afrique et d'Asie et à une certaine détente dans une partie du monde, nous constatons, d'autre part, que la paix continue à être en danger dans d'autres régions, que les droits légitimes des peuples n'ont pas été respectés partout dans le monde et que les peuples sous-développés ou en développement entament une lutte opiniâtre pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international plus équitable et plus juste.

247. Malgré toutes les responsabilités qui découlent d'une situation internationale aussi complexe et qui pèsent si lourdement sur les épaules du Secrétaire général, il a trouvé le temps de se soucier, avant même la proclamation de notre indépendance, des graves problèmes économiques, financiers et sociaux que nous avons hérités du colonialisme portugais. L'appel qu'il a lancé à la communauté internationale en notre faveur démontre d'une façon claire qu'il a fait vôtres

les problèmes aussi bien des grandes que des petites nations comme la nôtre.

248. En ce moment d'une telle transcendance pour l'avenir de notre peuple, nous vous demandons d'être les messagers auprès de vos gouvernements respectifs pour répercuter l'appel qui a été lancé par le Secrétaire général. Car aux séquelles d'une longue nuit coloniale qui nous a laissé comme héritage un sous-développement inimaginable, à la situation de crise provoquée par sept années et demie de sécheresse, viennent s'ajouter les difficultés d'un retour imminent au pays de milliers de réfugiés cap-verdiens, délogés en raison de la situation d'instabilité et de guerre par laquelle passe l'Angola dans sa lutte légitime pour l'indépendance nationale.

249. Au nom de notre gouvernement, nous réaffirmons notre désir sincère de nouer les meilleurs rapports d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde, à condition qu'on respecte notre droit à suivre notre propre chemin, les principes de coexistence pacifique, de non-ingérence dans les affaires intérieures, d'égalité et de réciprocité d'avantages. Notre gouvernement a l'intention d'établir des rapports amicaux de coopération avec les pays qui ont déjà une tradition d'accueil fraternel de nos émigrants, tels que les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, la Suède, le Luxembourg, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Brésil et l'Argentine.

250. Ayant reconquis sa dignité bafouée pendant des siècles, notre peuple va contribuer, dans la liberté, à la grande aventure humaine de la construction d'un monde nouveau de paix et de bonheur pour tous les hommes. Nous allons faire du Cap-Vert un pays de rendez-vous des hommes de bonne volonté et des peuples épris de paix. Pour cela, en accord avec nos principes de non-alignement, nous sommes fermement déterminés à empêcher que le sol de notre patrie ne soit transformé en point de départ d'agressions dirigées contre qui que ce soit. Nous sommes persuadés que cette position est celle qui défend les intérêts fondamentaux de notre peuple et qu'elle répond à la situation concrète que nous vivons. Nous allons également travailler sans relâche dans le but de créer les bases économiques, sociales et culturelles indispensables pour que le Cap-Vert puisse devenir, cela va de soi, un pays de rencontre de tous les Cap-Verdiens éparpillés de par le monde.

251. Nous saluons avec beaucoup de joie l'admission à l'Organisation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique et nous formons les vœux les plus sincères pour qu'elles obtiennent de grands succès dans cette nouvelle et difficile phase qu'est celle de la reconstruction nationale. L'énorme signification que va revêtir cette trentième session, en raison des problèmes brûlants de la présente conjoncture internationale nous amène, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre élection, car nous sommes convaincus que vous vous acquitterez avec compétence, honnêteté et sagesse de la lourde mission qui vous a été confiée.

252. Pour conclure notre intervention, nous voudrions déclarer solennellement que notre gouvernement sera toujours prêt à respecter strictement les principes énoncés dans la Charte et à lutter pour l'application de ses nobles objectifs qui sont la défense

de la paix, le renforcement de la fraternité et la coopération entre toutes les nations.

253. Le PRÉSIDENT : J'ai le plaisir d'inviter le Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, M. Miguel Trovoada, à s'adresser à l'Assemblée générale.

254. M. TROVOADA (Sao Tomé-et-Principe) : Il y a des moments tellement exaltants dans la vie d'un homme, qu'il est parfois tenté de croire qu'il a atteint le but de son existence. Je suis en train de vivre l'un de ces instants en montant à la tribune de l'Assemblée générale pour vous exprimer les sentiments de mon peuple, au moment où, à l'unanimité, vous venez d'admettre la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe comme Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. J'aurais souhaité le faire avec toute la sérénité qu'exigent la solennité de l'acte et la grandeur de cette assemblée, mais je vous avoue que je m'en sens incapable par l'émotion et la joie qui troublent ma pensée. Vous comprendrez mieux la légitimité de cette émotion lorsque vous saurez que le hasard a voulu que je fusse le premier porte-parole du peuple de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies devant la Quatrième Commission de la dix-septième session de l'Assemblée, et que je sois aussi aujourd'hui le premier interprète de sa voix libre et indépendante devant la plus haute instance internationale de notre planète.

255. Le message que je vous apporte, c'est d'abord le profond soulagement de ce peuple qui a vu finalement se terminer, le 12 juillet dernier, les affreux tourments de cinq siècles de cauchemar colonial. C'est ensuite un message de remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, directement ou d'une manière indirecte, ont apporté une contribution concrète et positive à la libération de mon pays, rendant ainsi possible sa présence au sein de cette grande famille des nations que vous et nous dorénavant représentons.

256. En effet, la proclamation de l'indépendance nationale le 12 juillet 1975 et l'accession de mon pays à la pleine souveraineté ont été possibles grâce à notre détermination farouche de briser les chaînes de la soumission coloniale. Ce fut là une grande victoire de notre peuple qui, sous la bannière du mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe, a démontré une fois de plus aux esprits sceptiques qu'un peuple décidé, si petit soit-il, est capable de changer le cours de son histoire. Ce fut ensuite la victoire des peuples de l'Angola, de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert et du Mozambique qui, les armes à la main, ont eu raison du colonialisme portugais en mettant à genoux le fascisme salazaro-caétaniste. Ce fut également la victoire du peuple portugais lui-même et de son armée révolutionnaire, qui ont retrouvé la dignité et l'honneur en participant activement et honnêtement à la libération de ceux qui les ont aidés à se libérer. Victoire de l'OUA, qui avait fait de la libération totale de l'Afrique sa propre raison d'être, celle également de l'Organisation des Nations Unies, qui a mené une action persistante et multiforme en faveur des territoires sous domination étrangère. Ce fut, finalement, la victoire de tous les peuples opprimés et des forces progressistes du monde entier contre la machine obscurantiste de domination et d'exploitation qui se débat encore désespérément, mais vainement, en Afrique et

ailleurs, pour arrêter la marche ascendante de l'humanité vers un monde de progrès, de dignité et de justice.

257. A tous donc, je voudrais témoigner ici la profonde gratitude du peuple de Sao Tomé-et-Principe. Cette gratitude ne peut trouver une meilleure expression que dans notre volonté de participer et de contribuer, dans la limite de nos très modestes moyens, à toutes les actions qui vont dans le sens d'accélérer la reconquête de la liberté des peuples qui en ont été privés. Notre adhésion agissante à toutes les mesures qui tendent réellement à ce but sera totale; total également, notre engagement à côté de tous ceux qui œuvrent contre les souffrances physiques et morales de l'homme et contre toute domination et exploitation dont il est victime.

258. Hier, comme esclave, le peuple de Sao Tomé-et-Principe a donné son sang et sa sueur pour féconder les plantations de coton et de canne à sucre en Amérique. Sous le régime du travail forcé, il continue à verser son sang et sa sueur sur les terres du cacao et du café, pour la prospérité d'une poignée de colons. Aujourd'hui, ayant pris en mains son propre destin, ce peuple est plus que jamais décidé à verser davantage de sang et de sueur pour bâtir son propre avenir, un avenir de paix, de prospérité et de progrès. Il croit en lui-même et il croit aussi dans la communauté des hommes de bonne volonté avec lesquels il compte œuvrer pour l'avènement d'un monde meilleur.

259. Le PRÉSIDENT : J'ai maintenant l'honneur et le plaisir de donner la parole au Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique, M. Joaquim Alberto Chissano.

260. M. CHISSANO (République populaire du Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends aujourd'hui la parole pour exprimer, au nom de la République populaire du Mozambique et de son organisation d'avant-garde, le FRELIMO, notre satisfaction profonde et notre reconnaissance pour la chaleureuse bienvenue donnée à notre pays à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais remercier en particulier tous ceux qui se sont prononcés en faveur de notre admission à l'Organisation, ainsi que les membres du Conseil de sécurité qui, à l'unanimité et sans hésitation, ont décidé que le Mozambique méritait d'être représenté en cette organisation. Tel était l'un des objectifs de notre lutte : prendre la place qui revient à notre peuple dans le concert des nations de façon qu'il puisse s'y trouver représenté pour discuter des problèmes du monde.

261. L'admission du Mozambique aux Nations Unies est une victoire de plus de la lutte du peuple mozambicain contre le colonialisme et l'impérialisme. C'est un pas de plus en vue de la consolidation de l'indépendance obtenue à la suite de luttes acharnées au cours desquelles de nombreuses vies ont été perdues et le sang de notre peuple a été versé. Nous sommes heureux de déclarer qu'il s'agit également d'une victoire de l'Organisation des Nations Unies, car tout au long de l'existence de cette organisation, une lutte amère a été menée en particulier contre la domination coloniale du Portugal et de son système colonial rétrograde. C'est avec l'aide des Nations Unies que le peuple mozambicain a essayé tout d'abord de convaincre le Gouvernement fasciste du Portugal qu'il devait accepter son droit à l'indépendance, et c'est le

refus du Gouvernement fasciste qui a amené notre peuple et le peuple portugais à s'engager dans une lutte non souhaitée qui a imposé d'immenses souffrances non seulement au peuple du Mozambique, mais également à celui du Portugal.

262. Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir parler une autre langue avec les représentants du Portugal qui siègent dans cette salle. Ceci est dû au fait qu'au Mozambique, comme dans les autres territoires portugais, nous savions comment coopérer avec les forces révolutionnaires, de façon à anéantir non seulement le colonialisme, mais aussi le fascisme dans notre pays.

263. Nous souhaitons au peuple portugais plein succès dans sa lutte continue afin de consolider cette victoire de la liberté sur le fascisme. Nous savons que, dans cette salle, de nombreux pays ne se sont pas toujours prononcés en faveur de notre libération. Il a fallu longtemps pour qu'ils comprennent que tel était également notre droit. Mais aujourd'hui, il semble que nous n'ayons aucune raison de conserver de la rancune et nous sommes heureux de déclarer ici que nous sommes prêts à coopérer avec tous pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales, à la coopération, à la compréhension et au bien-être de l'humanité. Nous sommes prêts à coopérer avec tous ceux qui respecteront notre indépendance et notre souveraineté. A en juger d'après les félicitations que nous venons de recevoir, nous avons de bonnes raisons d'être optimistes et de dire que nous entrons dans une nouvelle ère, au cours de laquelle la coopération entre les nations deviendra de plus en plus importante et où les objectifs des Nations Unies seront réalisés avec plus de succès.

264. Je me permettrai de féliciter le Comité des Vingt-Quatre pour la tâche ardue qu'il a entreprise pendant cette lutte de libération menée dans les colonies portugaises. En particulier, je tiens à souligner les efforts déployés par le Président de ce comité. Je me permettrai aussi de dire toute notre gratitude au groupe d'Etats africains des Nations Unies pour l'intérêt et l'appui constants qu'il a manifestés à l'égard de notre lutte contre le colonialisme portugais.

265. Nous apprécions également l'intérêt manifesté par le Secrétaire général, notamment pendant la toute dernière phase où nous avons dû lutter contre les vestiges du fascisme portugais, qui essayait de nous détourner de la voie de l'indépendance, de la retarder, ou d'en changer le sens afin d'installer le néo-colonialisme dans nos pays.

266. Aujourd'hui, nous sommes venus ensemble aux Nations Unies avec la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Cap-Vert. Cela est juste et ce n'est pas dû au hasard, parce que nous avons lutté et coordonné nos stratégies ensemble. En fait, nous nous sommes unis contre le colonialisme et l'impérialisme, et féliciter ces pays reviendrait à féliciter notre propre pays. Je dois simplement dire qu'au Mozambique nous sommes heureux que nous ayons pu accéder à l'indépendance ensemble.

267. Il est très difficile de parler de petits sacrifices et de grands sacrifices. En ce monde, nous, qui avons lutté les armes à la main, ne connaissons que le sacrifice; nous avons toujours éprouvé le même sentiment, que nous perdions un soldat ou que nous en perdions

100. Nous avons toujours pensé en termes de sang versé et de sacrifices consentis.

268. Je crois que l'Assemblée conviendra avec nous que le peuple du Viet Nam, du nord et du sud, a été l'un des facteurs fondamentaux pour la victoire des peuples qui partout dans le monde ont lutté contre l'impérialisme. Je crois aussi que l'Assemblée conviendra avec nous que bien que nous nous réjouissons de notre admission aux Nations Unies, notre joie est incomplète et teintée de peine sans la présence parmi nous, en tant que Membres à part entière, de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam. Nous espérons sincèrement qu'au cours de cette session — et si possible au début même de cette session — nos frères de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam siégeront parmi nous, afin de renforcer la coopération et la solidarité et de consolider la paix dans le monde.

269. Nous savons que notre admission aux Nations Unies entraîne une nouvelle responsabilité. Nous

sommes prêts à assumer cette responsabilité et à nous acquitter de nos devoirs pour ce qui est de la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation.

270. Enfin, et ce n'est pas le moins important, permettez-moi de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette assemblée et de vous souhaiter plein succès dans la direction de nos travaux, en vue de parvenir aux meilleurs résultats possibles, comme l'attendent de nous nos peuples.

La séance est levée à 19 h 45.

NOTES

¹ A/AC.176/7.

² *Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, 1835^e séance, par. 94 à 107.*

³ *Ibid., trentième année, Supplément de juillet, août et septembre 1975, document S/11798.*